

RAPPORT ANNUEL 2019



Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



NOTE À L'ATTENTION DES LECTEURS

Dans le domaine des déchets, il est d'usage d'utiliser de nombreux acronymes et un vocabulaire technique. Pour les non initiés, la signification de ces acronymes et une définition de certains termes est évoquée au fil des pages. Le glossaire, en dernière page de ce document, apporte également un éclairage sur le sens de ces mots.

La publication du rapport annuel du Syndicat est une obligation. En effet, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L2224-17-1 qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante et aux collectivités adhérentes.

ÉDITO

Novembre 2020 à Pipriac,

Le rapport annuel, au delà de l'obligation réglementaire, est une compilation des indicateurs de l'activité d'un service public. Ce document permet une vision globale du fonctionnement du Syndicat. Il fait ressortir les marges de progrès encore possibles, et les bonnes performances déjà accomplies.

Avec 64,52 % de recyclage et de compostage, les performances de valorisation des déchets atteintes en 2019 dépassent largement les exigences réglementaires de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). C'est une très bonne nouvelle, qui démontre que les choix politiques des élus du Syndicat de ces dernières années ont été judicieux. Il reste toutefois des efforts à faire pour espérer renverser la tendance en ce qui concerne la réduction à la source des déchets, dont les quantités ré-augmentent doucement depuis 2015 sur notre territoire.

La LTECV a été adoptée il y a 4 ans et a été complétée depuis, par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, pour contribuer plus efficacement à la préservation de notre environnement. Les différents objectifs réglementaires que les EPCI compétents en matière de prévention et de gestion des déchets doivent atteindre d'ici 2025, sont mentionnés au fil de ce rapport d'activité. Ils permettent de mesurer le chemin qui reste à parcourir mais aussi se satisfaire de ce qui a déjà été réalisé.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Christine GARDAN

Présidente du Smictom des Pays de Vilaine

CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : **4 objectifs atteints !**

Objectifs réglementaires	En 2019 au Smictom	
55 % des déchets produits doivent être valorisés (valorisation matière et organique) d'ici 2020.	64,52 % des déchets sont valorisés.	✓
Généraliser le tri à la source des biodéchets auprès de tous les producteurs avant 2025.	La collecte séparée des biodéchets est en place.	✓
Les collectivités doivent progresser vers la généralisation d'une tarification incitative (15 millions de français couverts en 2020).	La redevance incitative est effective depuis 2014.	✓
Réduire de 50 % l'enfouissement des déchets produits (hors gravats) d'ici 2025.	- 36,54 % de déchets enfouis.	✗
- 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020.	+ 4,35 % de Déchets Ménagers et Assimilés.	✗
Étendre les consignes de tri à tous les emballages d'ici 2022.	Tous les emballages se trient depuis le 1 ^{er} juin 2019.	✓

Année de référence : 2010

Sommaire

FAITS MARQUANTS	6
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	8
Fiche d'identité	8
Compétences	9
Gouvernance et fonctionnement	10
Synoptique général des déchets	12
INDICATEURS TECHNIQUES	14
Les collectes	14
Flux et tonnages	16
Composition des déchets	20
Traitement et valorisation	21
Compostage des biodéchets	23
Sensibilisation et prévention	24
INDICATEURS FINANCIERS	26
Coûts de gestion des déchets	26
Détail des dépenses et des recettes	28
REDEVANCE	30
Modes de calcul et tarifs	30
Facturation et réclamations	32
GLOSSAIRE	34

METTRE EN PLACE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

En France, les performances de recyclage des emballages en plastique sont plutôt faibles par rapport à celles de nos voisins européens. Pourtant, les enjeux environnementaux sont importants car le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières.

Aujourd'hui, avec la modernisation des centres de tri et la recherche de nouveaux débouchés, tous les emballages en plastique peuvent être triés. C'est le cas sur notre territoire depuis le 1^{er} juin 2019.

Bien que l'objectif réglementaire pour étendre les consignes de tri à tous les emballages soit fixé à 2022, les élus du Syndicat ont décidé de ne pas attendre. Il faut dire que cette évolution du tri était très attendue des habitants et a permis d'augmenter les performances de recyclage.

De plus, le niveau de subventions annuelles versées par CITEO (source de financement extérieure vitale pour le Syndicat) a pu être préservé, grâce à cette opération.

>>> Présentation des indicateurs de cette action pages 17 et 25.



AUGMENTER LE RECYCLAGE DU PAPIER

Chaque année, environ 1500 tonnes de papiers sont collectées sur le territoire par le Smictom pour être recyclées localement en cellulose moulée (alvéoles pour conditionner des oeufs, des fruits et légumes et fabriquer du matériel médical). Pourtant, de grandes quantités de papiers partent encore en fumée car elles sont jetées dans les ordures ménagères, alors que le papier peut être recyclé au minimum cinq fois.

Pour favoriser le recyclage du papier, une opération de sensibilisation dans les zones d'activité et un partenariat avec les écoles du territoire ont été entrepris, avec le financement de CITEO.

De nouvelles colonnes ont été placées dans 6 Zones d'Activité Communautaires du territoire. Les personnels des entreprises volontaires pour trier les papiers ont reçu une information sur

les consignes de tri, des outils de précollecte (bannettes, sacs cabas) et des supports de communication (mémo du tri du papier au bureau, affiches de tri) pour impliquer les salariés dans la démarche.

Du côté des écoles, le Smictom propose un partenariat permettant aux établissements scolaires qui organisent des opérations de collecte des papiers avec un repreneur privé, de percevoir une aide à hauteur de 15 € la tonne de papier collectée (sur engagement de ce dernier à déclarer les quantités récupérées). Cela apporte une contribution aux projets pédagogiques en échange de la communication réalisée. Les écoles n'organisant pas de collecte ne sont pas laissées pour compte. Il leur est proposé de mettre en place une colonne d'apport volontaire à côté de l'établissement et, sur le même principe, obtenir 15 € par tonne de papiers déposée.

À la fin de l'année 2019, 25 écoles et associations de parents d'élèves avaient manifesté leur intérêt pour cette opération.

>>> Présentation des indicateurs de cette opération pages 17 et 24.



AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE COLLECTE DES DÉCHETS

Dans certains secteurs, la refonte complète du dispositif de collecte réalisée il y a 7 ans, a généré quelques soucis, notamment dans le centre ville de Bain-de-Bretagne où les usagers doivent déposer leurs déchets dans des bornes d'apport volontaire, faute de place pour accueillir 3 bacs de collecte. Les colonnes aériennes installées en 2013 ayant vieilli, elles ont contribué à ces dysfonctionnements.

C'est pourquoi, depuis 2018, de nouvelles bornes d'apport volontaire plus solides et plus pratiques ont remplacé ces anciens équipements. Le déploiement d'équipements de plus en plus discrets et intégrés dans le paysage des centres-villes, se poursuit. La première installation de colonnes enterrées en remplacement de colonnes aériennes s'est effectuée à Bain-de-Bretagne, place de la république en 2019.

>>> Présentation des équipements de collecte page 14



EXPÉRIMENTER LE RECYCLAGE DES PLASTIQUES DURS EN DÉCHÈTERIE

D'abord « réduire les déchets », ensuite « les valoriser le plus possible par le recyclage » : voilà le précepte à suivre aujourd'hui. En 2019, à la déchèterie de Guichen, le tri des objets en plastique dur est expérimenté pour en garantir le recyclage.

Salons de jardin, jouets, seaux, ustensiles... désormais, ces divers objets en plastique dur peuvent être déposés dans une benne dédiée, au lieu d'être jetés dans celle des « encombrants » dont le contenu est destiné à être broyé puis incinéré (valorisation énergétique). En 2019, ce sont plus de 10 tonnes qui ont été détournées et recyclées.

Le plastique rigide issu de la déchèterie de Guichen est pris en charge par Veolia et transféré sur le site de Rennes. Il est broyé avant d'être passé sur une Unité de Tri des Plastiques Rigides (UTP).

Ce process industriel permet de trier le flux mécaniquement, grâce à une cascade de trieurs optiques, en séparant :

- le polyéthylène (PE),
- le polypropylène (PP),
- les autres flux (la ferraille qui est valorisée chez un ferrailleur) et le refus.

Les flux PE et PP sont transportés vers l'usine Veolia Ecoplastics à Brenouille (60). Cette usine permet de régénérer le plastique par extrusion (fusion et moulage). Ce plastique sera ensuite utilisé par des industriels, dans le secteur automobile par exemple.



TERRITOIRE ÉCONOME EN RESSOURCES : RÉALISER L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION

Après avoir obtenu le label « zéro déchet, zéro gaspillage » le Smictom s'est engagé dans une nouvelle démarche exemplaire : le projet «Territoire Économe en Ressources» (TER).

L'ADEME, qui soutient financièrement ce programme, avait retenu la candidature du Smictom en 2018. Ce programme est une étude de préfiguration qui devra déboucher sur un plan d'actions de 3 ans. Ces actions devront permettre une réduction réelle des déchets.



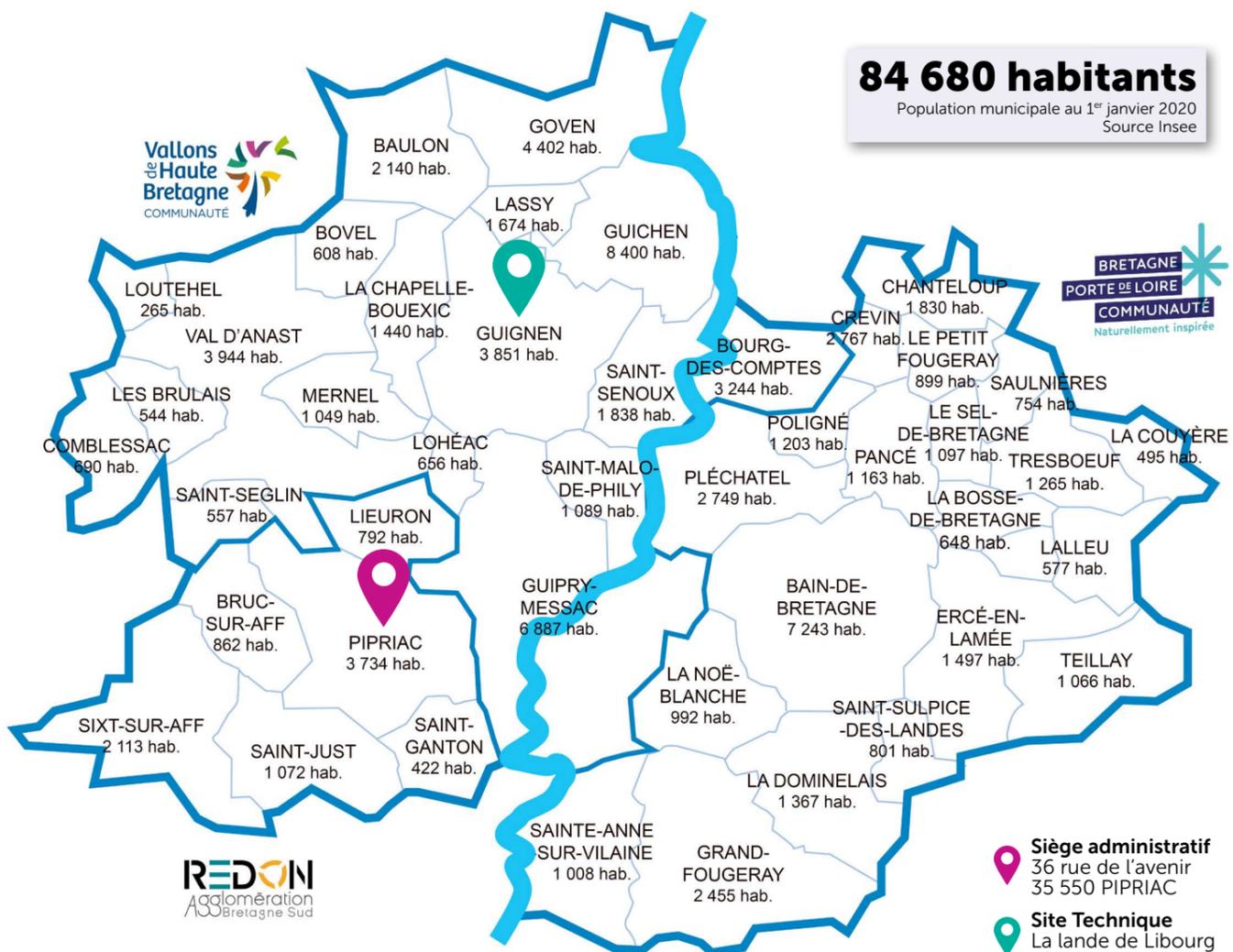
L'étude s'est déroulée en 2019. Pour cela, 49 entreprises ont été rencontrées. Celles-ci appartiennent à différents secteurs d'activité, comme l'agroalimentaire, le BTP, le secteur social. Les entretiens ont aussi concerné les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture) et les services développement économique des 3 intercommunalités. Toutes les données collectées lors de ces entretiens permettront d'établir un diagnostic qui pourra déboucher sur un plan d'action en faveur de l'économie circulaire dont la réduction des déchets.



Fiche d'identité

Le Smictom des Pays de Vilaine est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé en 1977 pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 44 communes au sud du département d'Ille-et-Vilaine. Au 1^{er} janvier 2019, les 3 intercommunalités adhérentes sont :

- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) - 18 communes
- Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) - 20 communes
- Redon Agglomération (la compétence du Smictom est assurée auprès de 6 communes sur 31).



Statut juridique : Syndicat Mixte

Arrêté préfectoral : 9 juin 1977

Compétences : Collecte et Traitement des Déchets Ménagers

N° de SIRET : 25350086200037

Code APE : 8412 Z

Date de création : 9 juin 1977

Présidente : Christine Gardan (depuis 2014), Éluë à la Noë Blanche

Équipements : Centre d'enfouissement technique des déchets (CETD) en post-exploitation, site de la Lande de Libourg (quai de transfert des déchets et plateforme de compostage), 7 déchèteries et 2 plateformes d'apport de végétaux.

Labellisations : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Territoire Économe en Ressources, label Amendement Sélectionné de Qualité Attestée (ASQA) pour le compost et l'exploitation de la plateforme de compostage. Compost issu de la collecte séparée des biodéchets labellisé « Utilisable en Agriculture Biologique ».

Compétences

Le Smictom des Pays de Vilaine assure la collecte, le traitement des déchets et effectue la facturation du service auprès de l'ensemble des ménages et d'un peu plus de 1 500 entreprises. Les objectifs du Syndicat sont de tendre vers une réduction et une valorisation maximales des déchets (objectifs réglementaires) tout en préservant une qualité de service optimale.

La prévention : le Smictom sensibilise les usagers du service à la réduction et au tri des déchets.

La collecte : 3 types de déchets sont collectés en porte-à-porte (emballages recyclables, biodéchets, déchets résiduels). Un réseau de 200 points d'apport volontaire pour les papiers et le verre et 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire sont en place.

Le traitement : La plateforme de compostage des biodéchets est implantée à Guignen. Elle est gérée en régie. Pour les autres flux, les installations de traitement sont situées en majorité sur le département. Elles appartiennent au délégataire à qui le Smictom a confié le traitement via des marchés publics.

La facturation : la redevance incitative est le mode de facturation du service mis en place. La redevance est la principale source de financement du Syndicat. Son caractère est incitatif car la facture est plus importante en cas d'augmentation de production de déchets. Le but de ce mode de facturation est d'améliorer les performances de tri et de tendre vers la réduction des déchets.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

Données Insee et logiciel redevables

44 communes

84 680 habitants

Évolution démographique moins soutenue depuis 3 ans : + 0,6 %

Superficie : 1 128 Km²

Territoire rural dispersé : 74 habitants / km²

Entreprises

4 849 professionnels établis sur le territoire

dont 1 066 utilisateurs de la collecte en porte à porte et 143 usagers des déchèteries (facturés)

28 parcs d'activités

3 980 Établissements des secteurs industriel et tertiaire
869 exploitations agricoles

Typologie des ménages

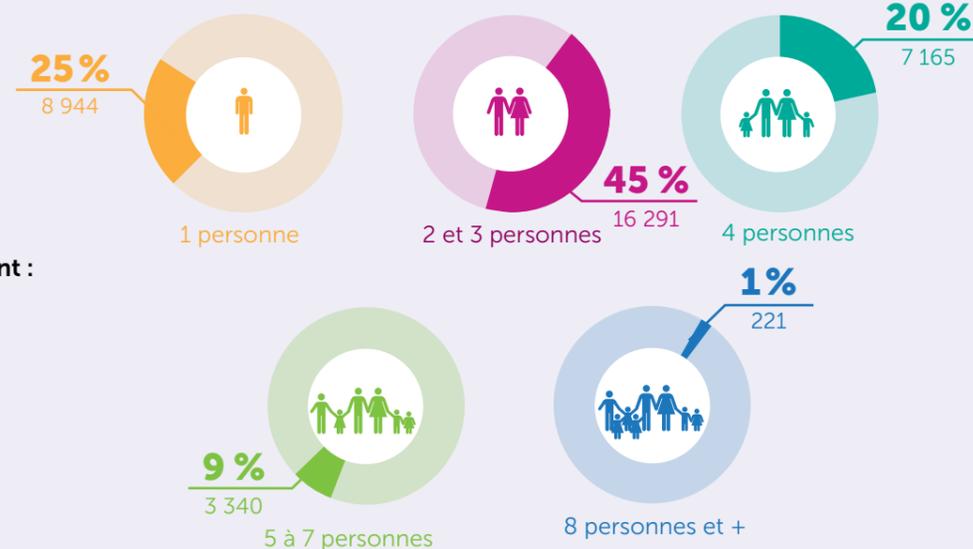
35 961 ménages

36 500 logements dont :

85 % de résidences principales

6 % de résidences secondaires

9 % de logements vacants



Gouvernance et fonctionnement du Smictom

Le Smictom des Pays de Vilaine est présidé par Christine Gardan, élue à la Noë-Blanche. Elle est entourée d'un collège d'élus formant le bureau du Smictom.

En 2019, le bureau est constitué de 12 membres dont les 5 Vice-présidents. Le Comité syndical est composé de 55 délégués titulaires et de 55 délégués suppléants nommés par les 3 intercommunalités (VHBC, BPLC, Redon Agglomération) au sein des 44 communes composant le Smictom. Le Comité se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le Comité syndical et le bureau travaillent au sein de 5 commissions thématiques :

- Suivi du site de la Lande de Libourg à Guignen.
- Suivi des déchèteries et des déchets des professionnels.
- Collectes des déchets.
- Finances et redevance.
- Prévention des déchets et communication.

Les élus en 2019

PRÉSIDENTE



Christine GARDAN
Maire de la Noë-Blanche

1^{er} Vice-Président
Loïc LERAY
Adjoint au Maire de Guignen

2^e Vice-Président
Bernard GEFFLOT
Conseiller municipal à St-Ganton

3^e Vice-Président
Jean-Michel GAUDICHON
Maire de Ste-Anne-sur-Vilaine

4^e Vice-Président
Alain ROUAUD
Conseiller municipal à Guipry-Messac

5^e Vice-Président
Christian RENAULT
Adjoint au Maire à Bain-de-Bretagne

Annie QUINTIN
Adjointe au Maire de Guichen

André-Jean COUDRAIS
Adjoint au Maire de Mernel

Jean-Claude BOURGEOULT
Conseiller municipal à Crevin

Gérard HAISSANT
Conseiller municipal à Pléchâtel

Hervé ROCHE
Conseiller municipal à Les Brulais

Roger PITRÉ
Conseiller municipal à Pipriac

Les instances consultatives

Depuis 2012, un Comité Consultatif Local sur les Déchets (CCLD), composé d'élus, de représentants d'associations et de particuliers existe sur les Pays de Vilaine. Il permet d'échanger avec les usagers, d'informer et d'expliquer les projets du Smictom.

Un comité de suivi de la plateforme de compostage (située à Guignen) est également en place depuis sa construction. Il est composé d'élus, de techniciens et des riverains du site. Ses missions sont d'échanger sur le fonctionnement et sur les évolutions du site.

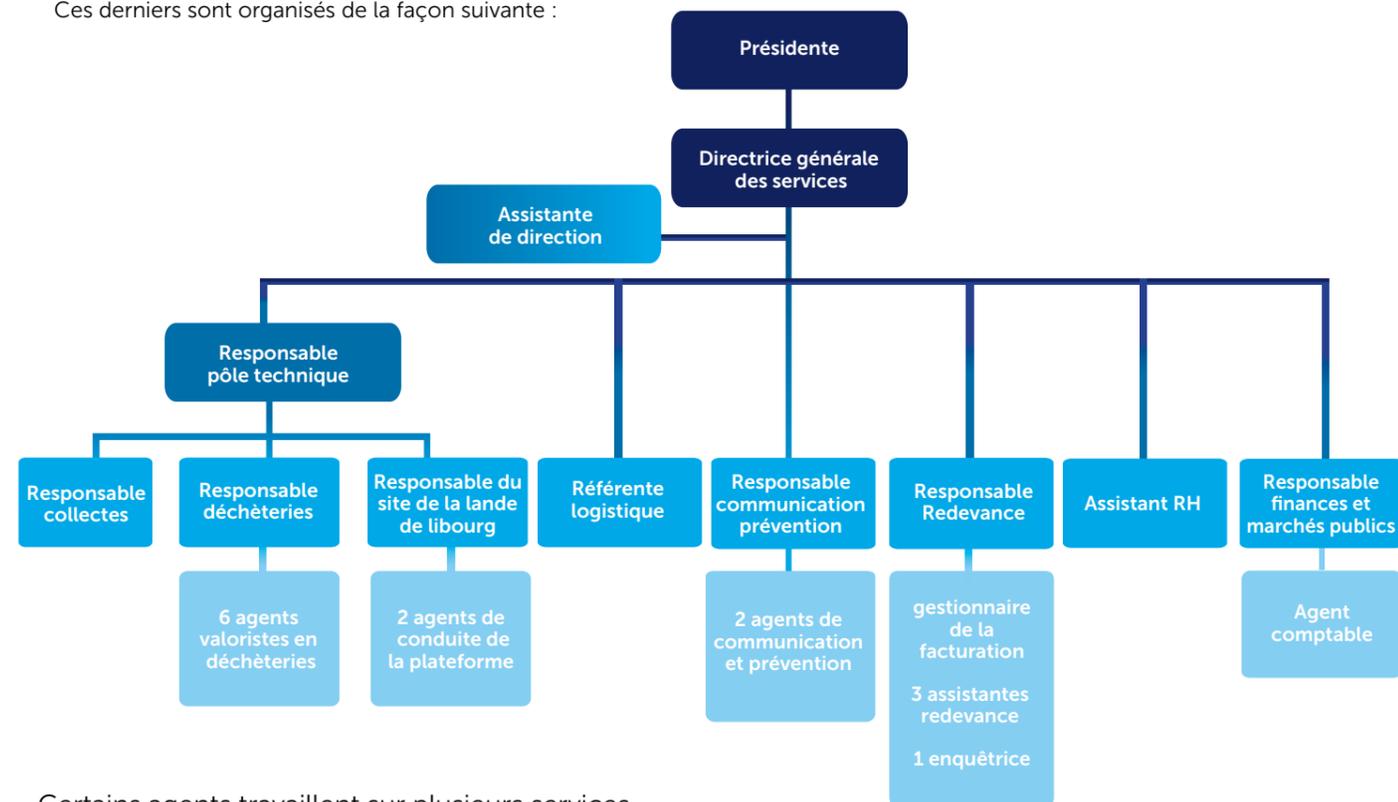
En 2019, le Smictom a été sollicité pour intervenir au sein du groupe de travail déchets du Conseil de Développement de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Dans le contexte de Transition Écologique, les citoyens membres de ce groupe avaient souhaité travailler sur le sujet des déchets.



Le personnel en 2019

24 agents titulaires travaillent au sein des différents services du Smictom.

Ces derniers sont organisés de la façon suivante :



Certains agents travaillent sur plusieurs services.

Emplois liés aux déchets

Service	ETP
Agents du Smictom (remplacements et renforts inclus)	25,3
Salariés COVED en charge des collectes	37,3
Salariés Mode d'Emplois et TEZEA	26
Salariés VEOLIA chargés du transport des déchets	4,5
Salariés PAPREC du centre de tri	5
Salariés des prestataires en charge du traitement	4
TOTAL	102,1

LES ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS GÈNÈRENT **UNE CENTAINE D'EMPLOIS.**



Synoptique des services

Ensemble des déchets pris en charge (DMA)

44 679 t

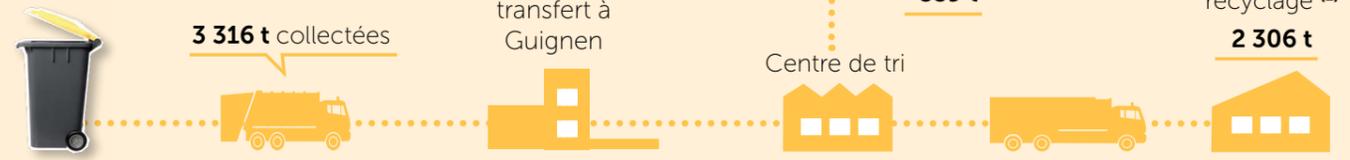
Déchets collectés en porte-à-porte et en points d'apport Volontaire (OMA)

18 035 t

DÉCHETS RÉSIDUELS



EMBALLAGES



BIODÉCHETS



VERRE

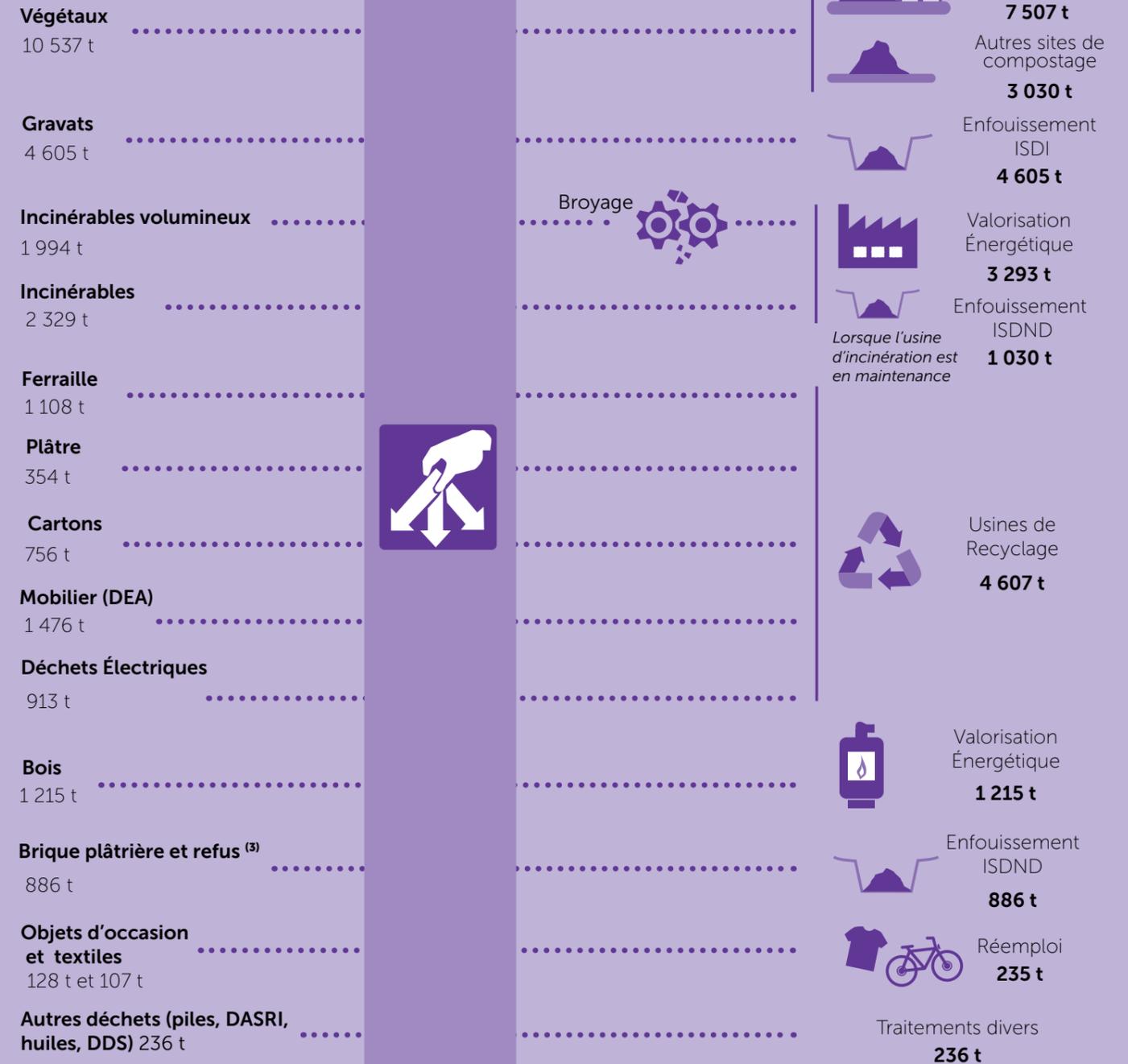


PAPIERS



Déchets apportés en déchèteries

26 644 t



⁽¹⁾ Il existe une légère différence entre les tonnages collectés et les tonnages traités car il y a une perte d'humidité des déchets pendant le transfert et la tare des différents ponts à bascule sur lesquels sont pesés les déchets peut varier légèrement.

⁽²⁾ Tonnages recyclés. La différence avec les tonnages collectés s'explique par le refus de tri et par le stockage de matériaux au centre de tri en fin d'année.

⁽³⁾ Le refus provient du déclassé des bennes « déchets incinérables volumineux » et « plâtre ».

Organisation et équipements

Les collectes en porte-à-porte et en apport volontaire sont réalisées par prestation de service. Depuis avril 2013, le titulaire du marché est la société COVED. Le marché est renouvelé en 2020 pour 7 ans.

- 8** BENNES BI-COMPARTIMENTÉES 26 T
- 1** BENNE BI-COMPARTIMENTÉE 19 T
- 2** CAMIONS GRUES **1** PETITE BENNE

351 063 km

effectués pour la collecte en porte-à-porte

72 745 km

effectués pour la collecte des points d'apport volontaire (ensemble des flux)

soit **10 fois** le tour de la terre !

37 salariés du collecteur

- 31 agents de collecte et chauffeurs
- 3 agents de maintenance
- 1 responsable d'exploitation
- 1 chef d'équipe
- 1 assistante d'exploitation

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS :

5 644 INTERVENTIONS COMMANDÉES

dont **763** qui n'ont pas pu aboutir soit 13,5 % (usager absent, bacs non accessibles...)

4 525 INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR LES BACS POUR :

- Une dotation
- un échange
- un retrait
- une réparation

C'est **2,1 % de plus** qu'en 2018.

Lors d'une intervention, plusieurs bacs peuvent être ciblés.

356 AUTRES INTERVENTIONS EFFECTUÉES

(livraisons de bacs pour des manifestations, réassort de sacs biodégradables...)

« Tous les biodéchets devront être triés à la source »

Le Smictom propose une solution depuis 2013

Objectif LTE 2025 ✓



27 417* BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

*Seuls les bacs pucés sont présentés.

36 097 BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

34 435 BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS



29 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

11 colonnes d'apport volontaire (dont un point équipé de colonnes enterrées), **10** abris en bois et **8** bacs de grande contenance sont répartis sur **13 communes**. Ces équipements sont mis en place dans les centres bourgs pour permettre aux usagers n'ayant pas la place de stocker 3 bacs à leur domicile d'évacuer leurs déchets. Ils sont également utilisés lorsque la géographie du lieu (pente, étroitesse de la voie d'accès) ne permet pas le passage de la benne pour assurer la collecte en porte à porte. Pour une facturation égalitaire à l'ensemble des usagers, les équipements du flux « déchets résiduels » sont dotés de tambours à accès contrôlé.



Les emballages en verre et les papiers sont collectés exclusivement en apport volontaire.

212 COLONNES

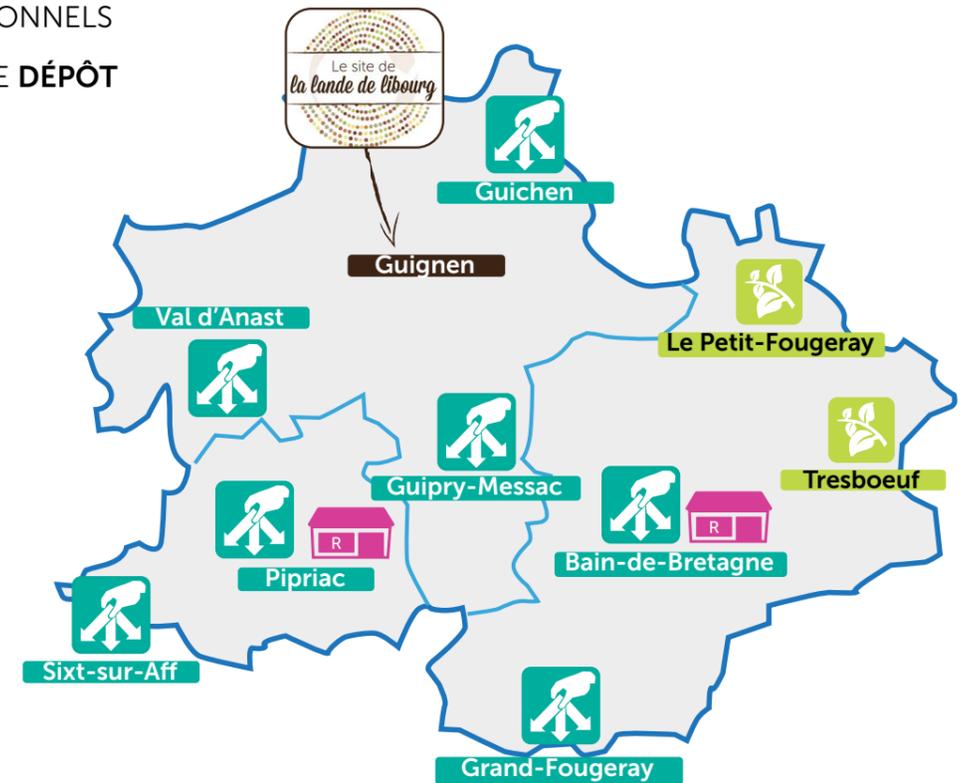
171 COLONNES

réparties sur le territoire

7 DÉCHÈTÈRIES POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

2 PLATE FORMES DE DÉPÔT DES VÉGÉTAUX

2 RECYCLERIES



Les déchèteries, les plates-formes de dépôts de végétaux et les recycleries :

L'accueil des usagers en haut de quai de 6 déchèteries sur 7 est assuré en régie depuis 2009. A Bain-de-Bretagne, encore en 2019, cette mission est confiée à l'association Mode d'Emplois qui s'occupe également de la gestion de la recyclerie. L'accueil des usagers sur la plate-forme de dépôt des végétaux du Petit-Fougeray est aussi assuré par l'association Mode d'Emplois. La plateforme de dépôt des végétaux de Tresboeuf ne dispose pas d'agent d'accueil. L'entreprise à but d'emploi TEZEA, qui a été créée grâce au programme expérimental territoire « zéro chômeur de longue durée » assure la gestion de la recyclerie de Pipriac.

Le site de la lande de libourg à Guignen :

Le site de la lande de libourg, situé à Guignen, est composé de 4 zones bien définies :

- 3 zones sont exploitées en régie (la régie signifie que la gestion est assurée directement par du personnel du Smictom) :
 - la **plateforme de compostage** où sont acheminés les biodéchets collectés en porte-à-porte et une partie des végétaux issus des déchèteries. Ces déchets sont mélangés ensemble dans la proportion nécessaire à la fabrication de compost utilisable en agriculture biologique.
 - le **quai de transfert** : chaque jour les différents flux (déchets résiduels, emballages et verre) arrivent sur ce quai puis sont transportés dans des camions semi-remorques vers leurs exutoires respectifs.
 - l'**ancien centre d'enfouissement des déchets**, surveillé en post exploitation depuis sa fermeture en 2002. Cette zone s'étend sur 7,9 hectares de terrain. Le bureau d'étude AXE accompagne le Smictom dans cette mission. Un champ solaire verra prochainement le jour sur ce site.

○ 1 zone dédiée au prestataire de collecte : **la zone d'exploitation du prestataire de collecte** COVED où sont stockés les camions bennes et les équipements de collecte.

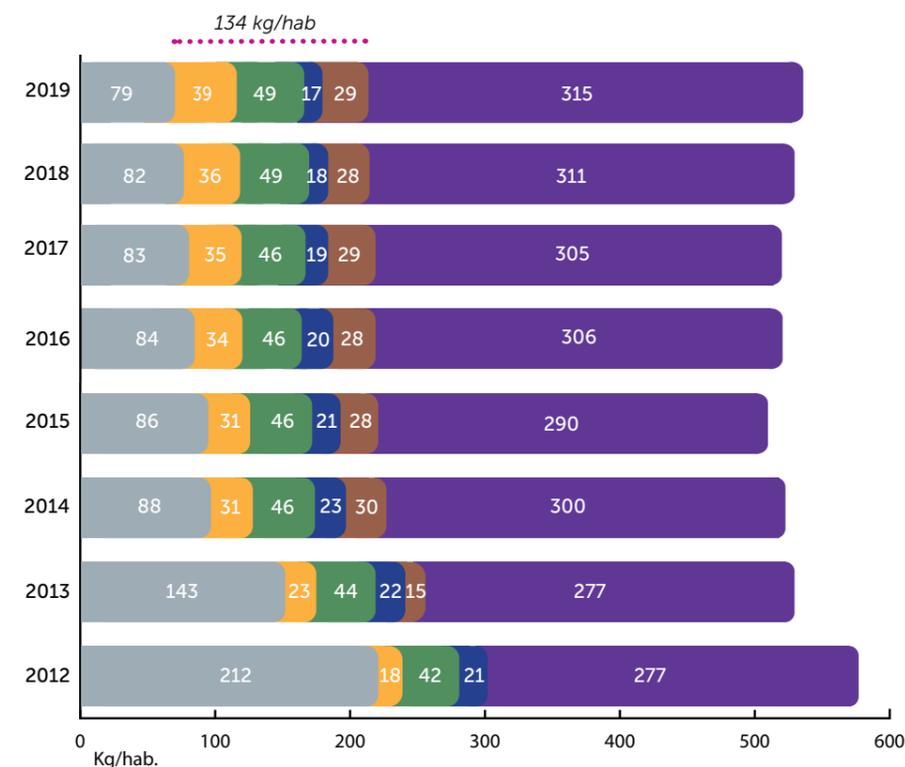
Flux et Tonnages

44 679T

C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2019.

Ceci représente **528 kg de déchets par habitant**.

Évolution de la production de déchets



« Priorité à la réduction des déchets ».

Objectif LTE 2010 - 2020 : - 10 %
de déchets en 10 ans.

Au Smictom : + 4,35 % en 9 ans.

(506 kg/hab en 2010)

Évolution des OMA* Évolution des DMA*

528	0 %	+0,8 %
524	-0,5 %	+1,3 %
517	0 %	-0,2 %
518	0 %	+3,1 %
502	-2,7 %	-3 %
518	-11,7 %	-1,1 %
524	-15,5 %	-8,1 %
570	-2,1 %	+8,7 %

*Évolution par rapport à l'année précédente.

Les DMA correspondent à l'ensemble des déchets ménagers pris en charge.

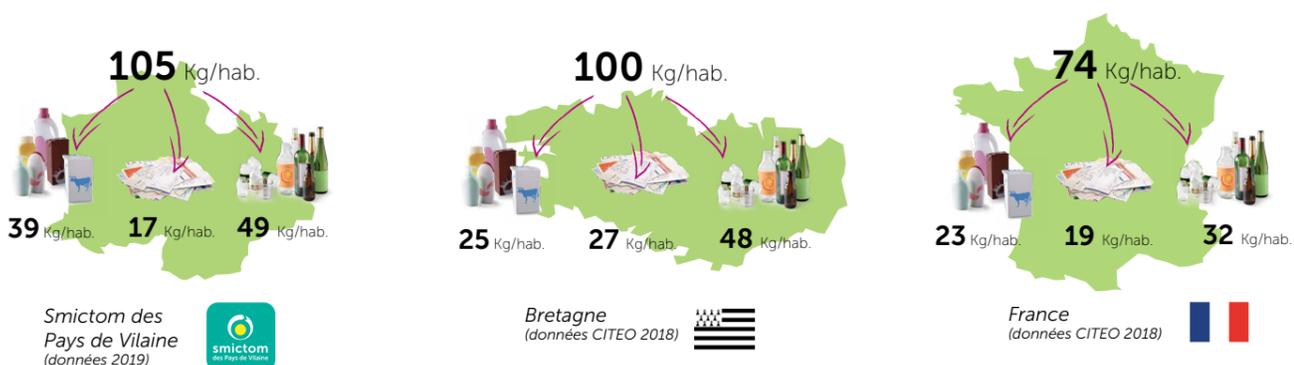
Les OMA correspondent aux déchets pris en charge hors déchets déposés en déchèterie.

OMA = DMA - déchèteries.

■ Déchets résiduels ■ Papiers
■ Emballages ■ Biodéchets
■ Verre ■ Déchets des déchèteries

Les effets des différents projets mis en place au fil des années sont bien illustrés sur le graphique ci-dessus. Tout d'abord, les impacts de la refonte globale du dispositif de gestion des déchets en 2013, avec la mise en place de la collecte des biodéchets et de la redevance incitative. On voit apparaître le flux biodéchets qui plafonne à 29 kg/hab/an, et on voit baisser au fil des années les quantités d'ordures ménagères, pour une meilleure valorisation de nos déchets (augmentation des quantités d'emballages et de verre). Ensuite, on constate les conséquences de la mise en place de l'extension des consignes de tri avec l'augmentation des quantités d'emballages triés dès juin 2019. Alors que les déchets collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire sont contenus, mieux tirés et mieux valorisés, les déchets apportés en déchèterie ne cessent de croître, même s'ils sont, eux aussi, mieux triés et mieux valorisés.

Comparatif des performances de collecte des emballages, des papiers et du verre



Tonnages collectés en 2019

Déchets résiduels



6 685 T

Collectées en 2019



-3,55 %
par rapport à 2018

Emballages



3 316 T

Collectées en 2019



+ 9,87 %
par rapport à 2018

Biodéchets



2 417 T

Collectées en 2019



+ 1,47 %
par rapport à 2018

Verre



4 173 T

Collectées en 2019



+ 1,46 %
par rapport à 2018

Papiers



1 444 T

Collectées en 2019



-3,15 %
par rapport à 2018

Déchèteries



26 644 T

Collectées en 2019



+ 1,67 %
par rapport à 2018

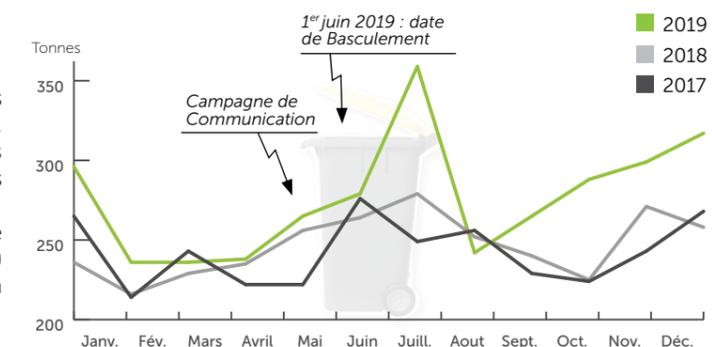
2 CAMPAGNES SUBVENTIONNÉES PAR CITEO POUR BOOSTER LE TRI :

Les emballages...

avec l'extension des consignes de tri :

Depuis le 1^{er} juin 2019, la liste des déchets recyclables est élargie aux barquettes, pots de yaourt, films, sacs, sachets... Cela concerne les emballages plastiques légers, afin qu'ils ne soient plus incinérés mais recyclés.

Un premier bilan permet d'observer que le volume de ces emballages recyclés a progressé de plus de 400 tonnes en 6 mois, par rapport à la même période en 2018, témoignant des bonnes pratiques des usagers.



Les papiers...

avec le partenariat écoles et l'augmentation du nombre de colonnes dans les Zones d'Activité :



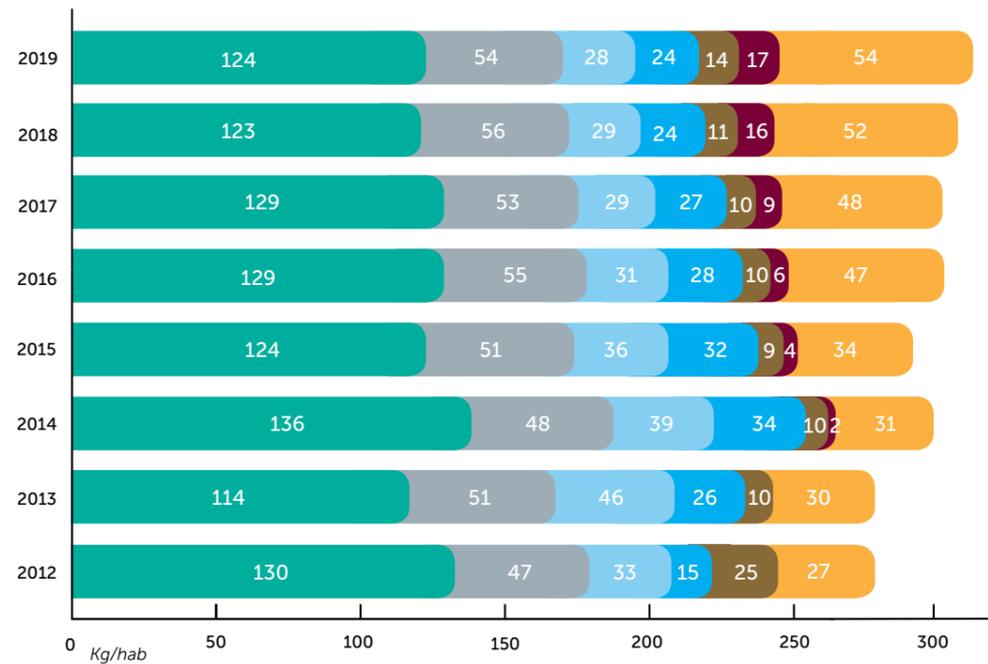
9
Nouvelles colonnes* installées dans...

7 Zones d'activités
2 Écoles

- ZA de La Courtinais et ZA de la Lande Rose à Guichen
- ZA de la Corbière à Goven
- ZA de Château Gaillard à Bain-de-Bretagne
- ZA de Courbouton à Lieuron
- Parc des 4 routes à Grand-Fougeray
- ZA des Rosais à Sixt-sur-Aff
- Ecole Sainte Anne - la rose des vents de Bain de Bretagne
- Ecole Arc en Ciel de Crevin

*Situation au 31 décembre 2019. L'opération se poursuit et la majorité des colonnes papiers pour les écoles sont installées en 2020.

Évolution de la production de déchets en déchèteries en Kg par habitant



19 catégories de déchets sont triées en déchèterie.

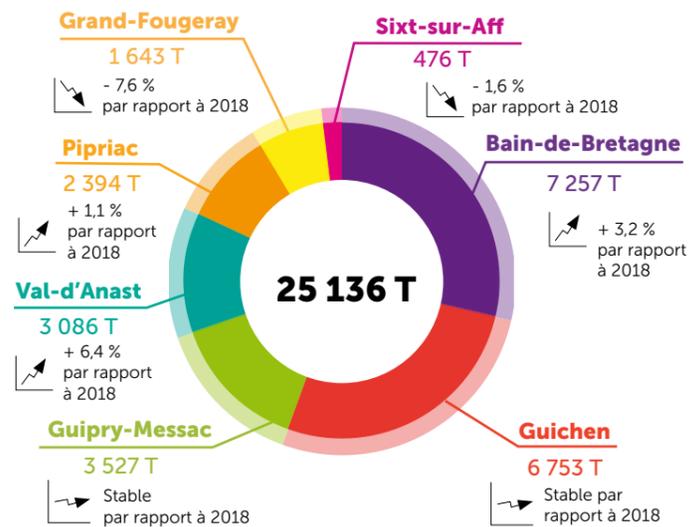
4 flux constituent à eux seuls les 3/4 des déchets apportés.

- Végétaux
- Gravats
- Incinérables
- Incinérables volumineux
- Bois
- Mobilier (DEA)
- Les 13 autres flux cumulés

Chaque déchèterie assure aux habitants la possibilité d'évacuer leurs déchets spéciaux, encombrants et dangereux.

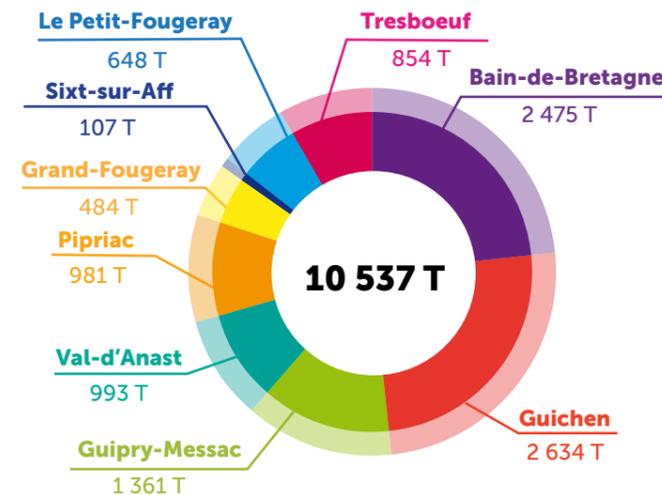
Les végétaux représentent de loin le premier gisement pris en charge par le Smictom et la quantité apportée repart à la hausse en 2019 (+ 1,75 % par rapport à l'année dernière). Même si l'on observe une baisse sur les gisements de gravats et d'incinérables, cela ne permet pas compenser les augmentations des autres flux (bois, mobilier, briques plâtrières...) et donc de réduire l'ensemble des quantités de déchets apportées en déchèteries.

Répartition des tonnages par déchèterie



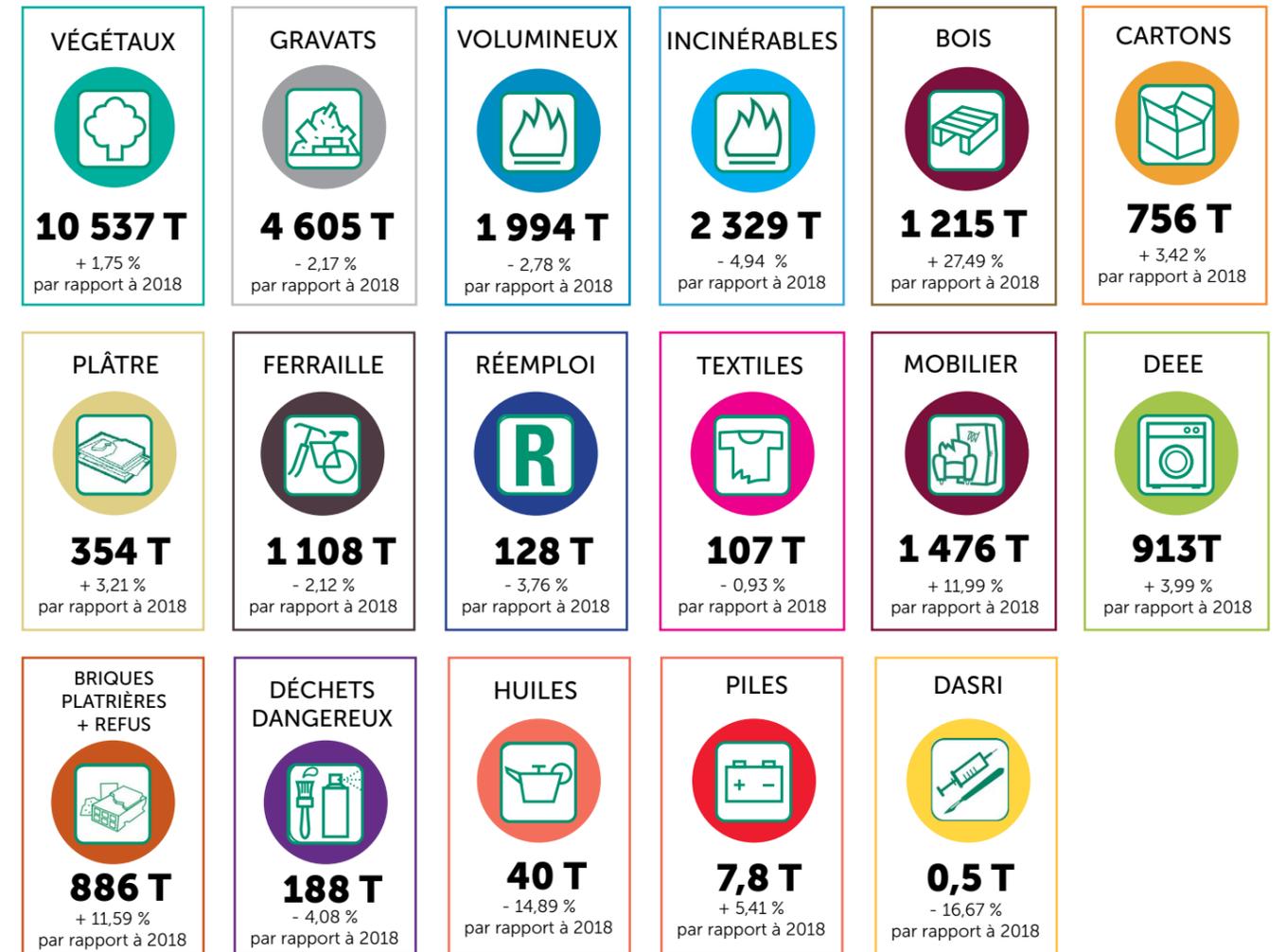
En 2019, Les déchèteries de Grand Fougeray et Guichen ont été fermées pendant le mois de décembre pour des travaux de réhabilitation. On remarque un transfert de tonnages vers d'autres déchèteries dont les quantités de déchets apportées augmentent plus ou moins fortement par rapport à 2018.

Tonnages de végétaux



26 644 T C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS APPORTÉE EN DÉCHÈTERIES ET PLATEFORMES VÉGÉTAUX EN 2019.

En hausse de 1,67 % par rapport à 2018



Les quantités de Polystyrène et d'ampoules ne sont pas présentées compte tenu de leur faible tonnage. Ces 2 types de matériaux suivent une filière de recyclage.

Après 3 ans de stagnation et une baisse en 2018, les apports de végétaux repartent à la hausse avec 10 537 tonnes captées sur l'ensemble des sites.

Le flux mobilier (DEA) qui ne représente pas un coût pour le Smictom, poursuit sa croissance depuis 2014, avec l'installation des bennes dédiées au fil des années. En 2019, toutes les déchèteries du territoire sont équipées sauf celle de Pipriac. Le but est de proposer une meilleure valorisation de ces objets par le recyclage. La filière de recyclage du Mobilier est financée par l'Eco-organisme Eco-mobilier.

Le réemploi ...

Avec la vente d'objets de seconde main dans les recycleries

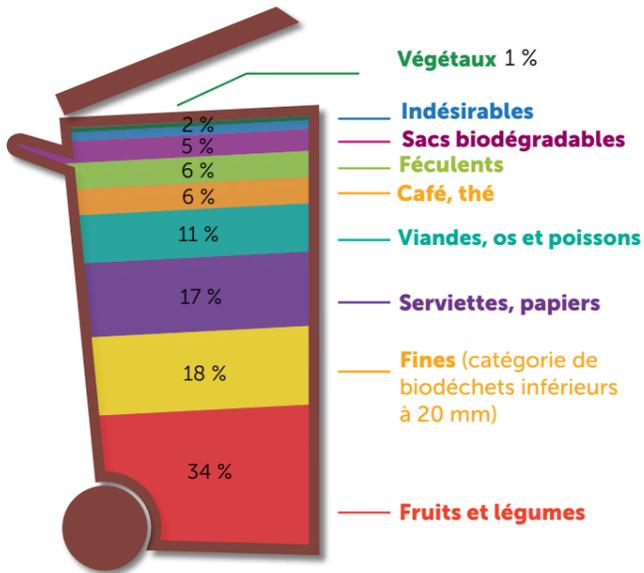


2 recycleries sont implantées sur le territoire du Syndicat. L'une à Bain-de-Bretagne, gérée par l'association Mode d'Emplois depuis 2006, et l'autre à Pipriac, gérée par l'entreprise à but d'emploi TEZEA, créée en 2013. Le Smictom est propriétaire du bâtiment de la recyclerie de Bain-de-Bretagne. Les recycleries représentent un engagement fort pour développer le réemploi et l'achat d'occasion. Le Smictom a installé des caissons sur l'ensemble des déchèteries pour permettre de donner une seconde vie aux objets. Ces objets sont récupérés par les recycleries pour les vendre à bas prix.

128 T d'objets détournés de la benne incinérables.

Le Smictom réalise des caractérisations (étude de la composition) sur des échantillons représentatifs des déchets produits par les habitants. Grâce à cela, une photographie du contenu des poubelles peut être élaborée. Ces données sont essentielles pour déterminer les pistes d'amélioration de tri et de réduction possible.

Composition des biodéchets



Le flux « biodéchets » comporte une majorité de déchets issus de la préparation des repas (épluchures de fruits et de légumes) et de restes de repas (viandes, os, arrêtes de poisson, féculents). Les déchets indésirables représentent 2 % du contenu du bac de collecte biodéchets. Ces indésirables sont composés de matériaux non organiques : des sacs en plastique, des capsules de café en métal ou en plastique, des poubelles de salle de bain contenant des déchets en mélange représentent la majeure partie de ces indésirables.

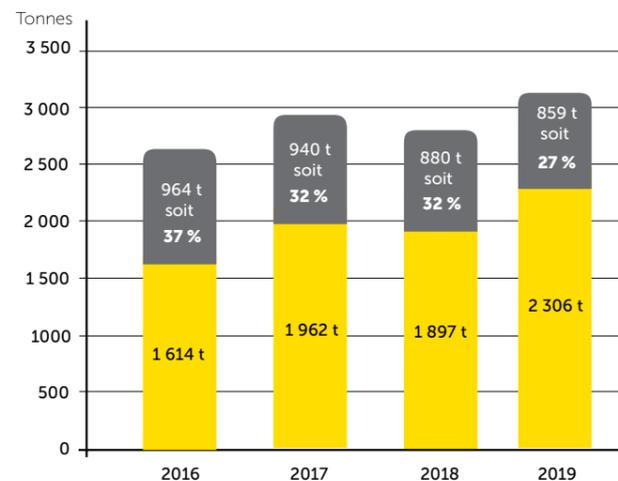
Ces déchets se retrouvent ensuite en fin de processus de compostage dans le refus de criblage. N'étant pas valorisable, ce refus de criblage représente un coût de 93 540 € en 2019 soit 2,59 € par facture.



Évolution des refus de tri

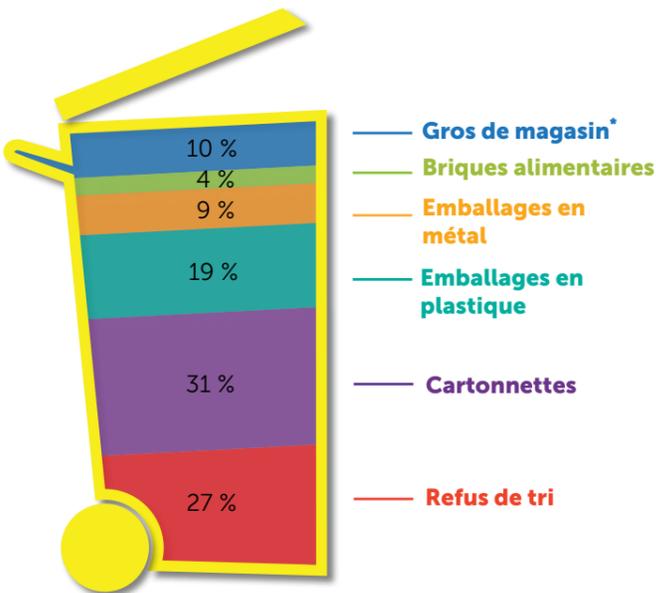
En 2019, la quantité d'emballages vendue et recyclée fait un bon en avant de **409 tonnes** par rapport à 2018. Ceci est le résultat de la mise en place de l'extension des consignes de tri, débutée au mois de juin. Avec une augmentation de + 3 kg par habitant (en 6 mois), ce volume capté dépasse les prévisions qui étaient estimées à + 4 kg par habitant (sur une année entière).

Parallèlement, le taux de déchets indésirables dans les bacs à couvercle jaune (refus de tri des emballages) est réduit et atteint 27 %. La proportion que représente ces refus de tri reste cependant toujours élevée. Le refus de tri représente un indicateur financier important. **Aujourd'hui la prise de charge de ce refus coûte 98 200 € soit 2,73 € par facture.**



■ Emballages triés et recyclés
■ Refus de tri

Composition des emballages

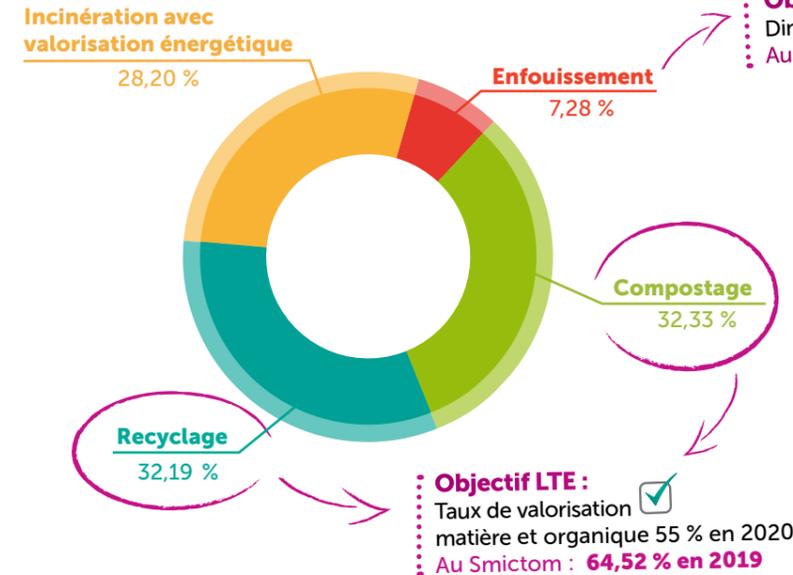


ATTENTION !!!

Le dépôt des emballages en sacs poubelle au lieu du vrac passe en refus de tri. Ceci est constaté régulièrement dans les bacs à couvercle jaune.

*Mélange de papiers et de cartons

Taux de valorisation par type (hors gravats) :



Objectif LTE 2010 - 2025 :

Diminuer de 50 % les déchets enfouis en 2025.
 Au Smictom : - 36,54 % en 2019 par rapport à 2010
 4 581 tonnes enfouies en 2010 et 2 907 tonnes en 2019

Le taux de recyclage augmente en 2019 grâce à la mise en place de l'extension des consignes de tri avec les 409 tonnes supplémentaires captées dans le flux emballages.

La valorisation énergétique augmente également car cette année, l'usine Valoreizh a subi moins de dysfonctionnements. Il y a donc moins de détournements d'ordures ménagères en enfouissement.

Le compostage se maintient aux alentours de 32 % ce qui est un excellent taux de valorisation organique.

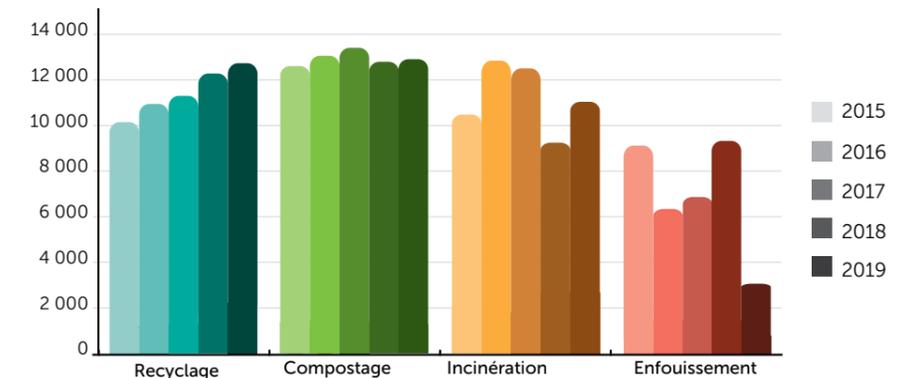
Objectif LTE :

Taux de valorisation matière et organique 55 % en 2020
 Au Smictom : **64,52 % en 2019**

Évolution des tonnages par type de valorisation (avec gravats) :

La valorisation des déchets par le recyclage ne cesse d'augmenter depuis 5 ans. Le compostage a tendance à stagner mais reste un mode de traitement majeur.

L'incinération et l'enfouissement varient plus ou moins fortement d'une année à l'autre. C'est la conséquence des dysfonctionnements et des arrêts pour opérations de maintenance de l'usine de valorisation énergétique VALOREIZH qui amènent à orienter les ordures ménagères vers l'enfouissement.

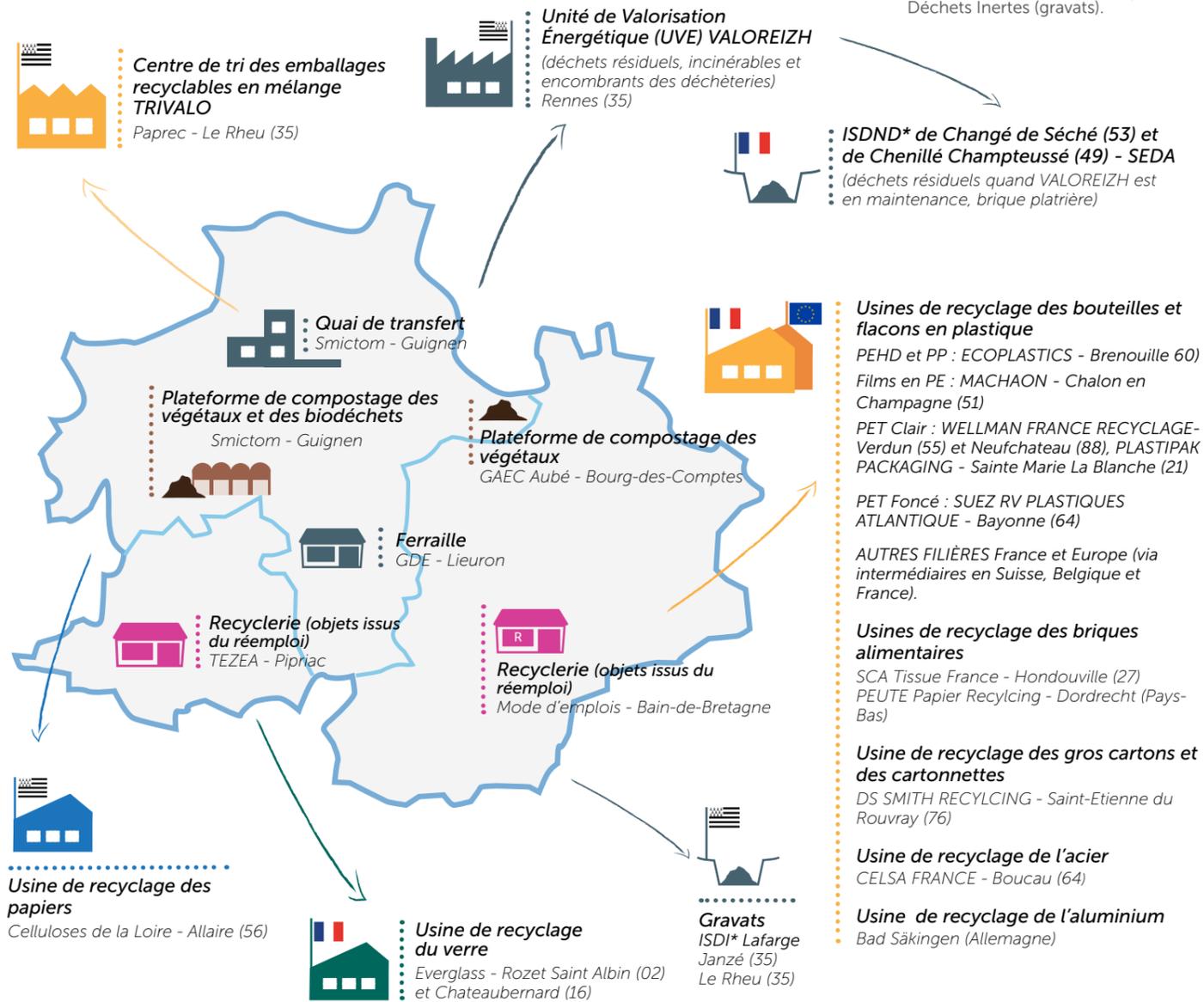


Types de valorisation des déchets issus des déchèteries (gravats inclus) :

Cartons, ferraille, bois, mobilier, polystyrènes, films plastiques, plâtres, textiles, DEEE, huiles et piles	17,47 %	↗	Recyclage
Gravats, briques plâtrières et refus	20,61 %	↘	Enfouissement
incinérables et volumineux, déchets dangereux, DASRI	21,69 %	↘	Incinération et valorisation énergétique
Végétaux	39,35 %	↗	Compostage
Objets donnés aux recycleries pour la revente	0,88 %	↘	Réemploi



Localisation des principales installations de traitement



Ces derniers temps, on entend souvent dire que les emballages en plastique consommés en France sont envoyés en Asie et ne sont pas recyclés. CITEO, l'Eco-organisme chargé du développement de la filière de recyclage des emballages en France, souligne que cela reste marginal et que la grande majorité des emballages est recyclée en France (pour 84 %) et en Europe (pour 15 %).

C'est le cas pour les emballages déposés dans les bacs à couvercle jaune du territoire. Par exemple, les pots de yaourt en polypropylène (PP) et les bouteilles de lait en plastique opaque (PEHD) sont recyclés chez Ecoplastics dans l'Oise (60). Ils deviendront des pièces pour l'industrie automobile (pare-chocs...), du cordage synthétique, de nouveaux emballages alimentaires...



Les biodéchets collectés en porte-à-porte et une partie des végétaux déposés en déchèteries sont acheminés sur **la plateforme de la lande de libourg à Guignen** pour y être compostés. Le process de compostage s'effectue en plusieurs étapes. Après avoir été mélangés, les végétaux broyés et les biodéchets sont déposés dans un tunnel de fermentation pendant 4 semaines. Ensuite, la matière est transférée sur une zone de maturation pendant 8 à 12 semaines avant d'être tamisée pour obtenir le compost.



1 Arrivée quotidienne des biodéchets



2 Mélange avec du broyat de végétaux issu des déchèteries



3 Phase de fermentation dans les tunnels pendant 4 semaines



4 Phase de maturation en andain pendant 8 à 12 semaines et tamisage

FLUX ENTRANTS (en tonnes)

	Quantité traitée	Évolution par rapport à 2018
Biodéchets	2 417 T	+ 1,47 %
Végétaux issus des déchèteries	7 507 T	+ 4,39 %
TOTAL ENTRANTS	9 924 T	+ 3,67 %

FLUX SORTANTS (en tonnes)

	Quantité produite	Évolution par rapport à 2018
Compost	3 443 T	- 23,98 %
Refus de criblage	821 T	- 5,96 %
TOTAL SORTANTS	4 264 T	- 21,07 %

La différence de tonnages entre les flux entrants et sortants est due à la transformation de la matière.

Qualité du compost



6 analyses réalisées par un laboratoire indépendant.

Les éléments analysés sont ceux qui ont un intérêt agronomique (rapport C/N, azote, potassium, phosphore, taux de matière organique...), les éléments traces métalliques (plomb, cuivre, chrome...) ou encore les micro-polluants organiques.

2 labels de haute qualité environnementale.



Le compost est certifié :

- Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique.
- Amendement Sélectionné de Qualité Attestée (ASQA). Pour en assurer la conformité et la qualité, des audits et des analyses approfondies sont régulièrement réalisés.

Débouchés

Répartition des tonnages par type d'utilisateurs



Agriculteurs
3 347 tonnes



Autres professionnels
46 tonnes

Particuliers
50 tonnes

3 443 T

équivalent à **483** terrains de foot fertilisés.

Cette année, la demande de compost par les agriculteurs a été plus importante que les années précédentes. Puisque la vente aux agriculteurs est privilégiée, la mise à disposition en déchèterie pour les particuliers a donc baissé.

Pour les agriculteurs et les paysagistes, les tarifs de vente du compost sont dégressifs selon la quantité commandée :

- jusqu'à 10 tonnes : 8 € la tonne,
- de 11 à 100 tonnes : 6 € la tonne,
- à partir de 101 tonnes : 4 € la tonne.

Sensibilisation et Prévention

Sensibiliser et informer

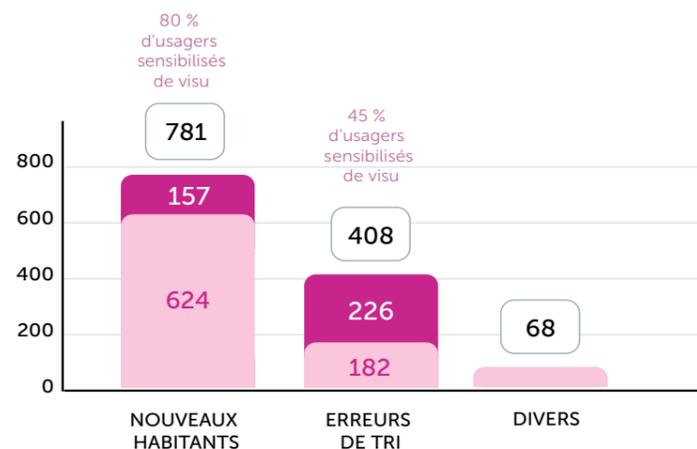
Le service communication/prévention réalise plusieurs actions pour sensibiliser les usagers :

- aux bonnes pratiques de gestion des déchets et d'utilisation du service,
- à réduire la production de déchets.

Rencontrer les usagers

Des interventions liées à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sont réalisées pour :

- expliquer les consignes de tri suite aux signalements de refus de collecte (des bacs emballages et biodéchets),
- conseiller et informer les nouveaux usagers (habitants et professionnels) des bonnes pratiques d'utilisation du service, des règles de tri et des astuces de réduction des déchets et les informer des règles de facturation.



Information directe : l'agent de communication a rencontré l'utilisateur. L'explication s'est faite de vive voix.

Information indirecte : l'utilisateur était absent, non joignable ou a décliné la proposition. Des documents d'information (mémo tri, Kit pratique, calendrier de collecte...) lui ont été envoyés ou déposés à domicile.



Publications

Les supports de communication habituels réalisés en 2019 :

2 éditions du Smictom Infos



Le calendrier de collecte 2019/2020



Les supports de communications pour des opérations spécifiques :



Les autocollants consignes de tri suite à l'extension du tri



Le mémo du tri

Affiches pour les locaux poubelles des collectifs et plaques pour l'apport volontaire



Le mémo tri du papier au bureau



Le cabas pour le tri du papier dans les écoles et les entreprises

Prêt d'outils pédagogiques pour les écoles et diverses animations (balades de nettoyage de la nature par exemple) :

11 demandes honorées

10 visites **253** personnes sensibilisées

Campagne de communication sur l'extension des consignes de tri

Les 2 objectifs principaux du projet d'extension des consignes étaient de simplifier le geste de tri pour l'utilisateur et de maximiser la quantité d'emballages recyclables collectés, évitant ainsi leur destruction.

Pour les atteindre, deux ambassadrices du tri ont été missionnées pendant 4 mois, du 1^{er} avril au 31 juillet 2019, afin d'informer les usagers de ces changements.

L'action des 2 ambassadrices s'est déclinée en 3 axes :

- Des stands d'information sur les marchés, dans les supermarchés ou lors d'événements locaux ;
- Des formations auprès de publics-relais et autres ;
- Du porte-à-porte dans les collectifs puisqu'il apparaît qu'un accompagnement particulier soit nécessaire pour assurer une bonne qualité de tri au sein des immeubles.

Tenue de stands avec les élus :

27 animations sous stand
1 237 personnes sensibilisées

- Marchés
- Galeries de supermarchés
- Pôles commerciaux de centres-bourgs
- Divers événements (fêtes éco-citoyennes, comices, forums...)



Formations d'acteurs relais :

14 formations assurées
309 personnes relais formées

- Personnel ADMR, CCAS
- MFR
- Associations intermédiaires de services (Action, Mode d'emploi...)
- Personnels des MAPAD, du CAT...



Rencontres avec les professionnels :

73 RDV assurés

Pour revoir leurs besoins en bacs de collecte des emballages

Sensibilisation en porte à porte dans les collectifs :

255 immeubles visités

1478 habitants informés



Inciter à réduire la production de déchets

Composteurs à tarif réduit

7 361 composteurs en place en 2019

En 2019, **20,45 %** des foyers sont équipés d'un composteur

5 326 en bois de 600 litres
2 035 en plastique de 320 litres

282 composteurs distribués en 2019

C'est 107 de plus qu'en 2018



Location de broyeurs

109 bons de 30 % de réduction demandés en 2019

71 locations réalisées

40 % des usagers ayant loué un broyeur déclarent qu'ils auraient déposé leurs végétaux en déchèterie sans ce bon



Stop-pub



26 % des foyers sont équipés de Stop pub

(Source La Poste)

Les Indicateurs financiers

Coût aidé moyen par habitant :

79,65 € HT

87,79 € TTC

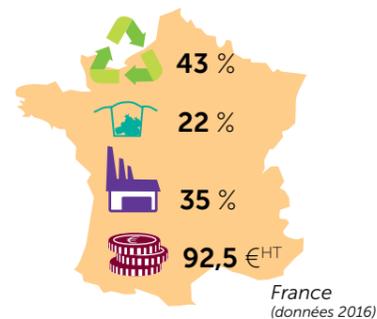
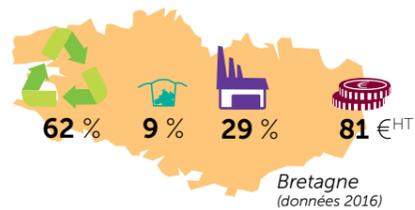
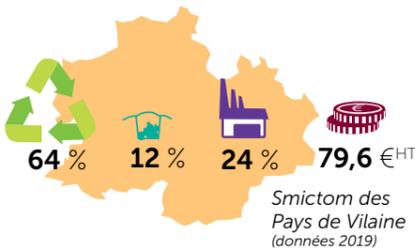
Le coût aidé est le coût du service restant à la charge du syndicat (subventions, aides et soutiens déduits) et qui est financé par la redevance.

+ 1,37 € TTC

Par rapport à 2018

- 12,85 € HT

Par rapport à la moyenne nationale



- Recyclage et compostage
- Enfouissement
- Valorisation énergétique
- Coût de gestion des déchets en € HT/hab. Source base de données SINOE®

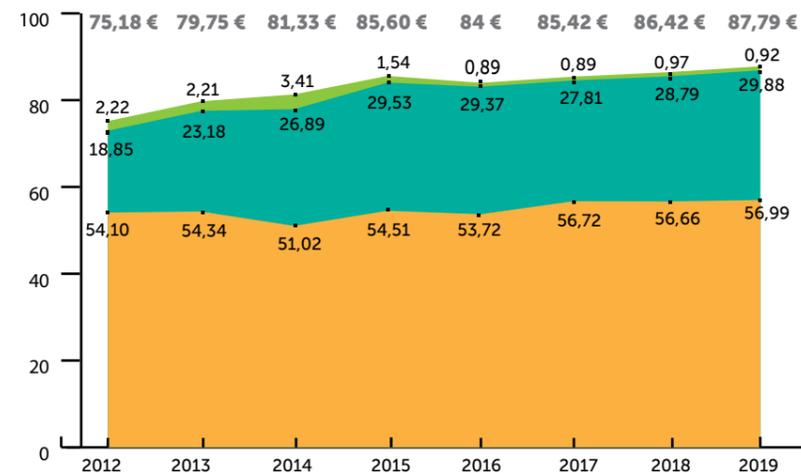
Bilan financier

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 996 691 €	719 286 €
Recettes	9 638 327 €	658 735 €
Résultat 2019	+ 641 636 €	- 60 551 €
Résultat 2018 reporté	+ 171 388 €	+ 469 189 €
Résultat cumulé	+ 813 024 €	+ 408 638 €

En 2019, Le budget global (fonctionnement + investissement) du Smictom des Pays de Vilaine s'élève à plus de 10 millions d'euros dont 9,8 millions d'euros en fonctionnement. L'examen du compte administratif montre que l'augmentation de la redevance a permis de maintenir un équilibre financier et de couvrir les coûts du service.

Évolution des coûts aidés des déchets

En euros TTC/hab. (source : ComptaCoût®)



- Gestion des déchets collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire (déchets résiduels, emballages, biodéchets, verre et papiers)
- Gestion des déchets apportés en déchèteries et sur les plateformes de végétaux
- Gestion de l'ancien centre d'enfouissement

Les coûts présentés dans le graphique ci-dessus (coût aidé de la gestion des déchets d'un habitant) correspondent aux charges totales desquelles sont déduites les soutiens financiers et les subventions. Ils illustrent les dépenses restant à la charge du Smictom. Les coûts de gestion des déchets sont difficiles à contenir en raison de l'instabilité des prix de vente des matériaux et malgré les efforts de maîtrise des dépenses des différents services.

Détail des coûts de gestion par flux

En France, la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est l'un des postes les plus importants du budget des établissements gestionnaires puisqu'il atteint, selon les estimations, entre 7 et 10 milliards d'€ par an. Afin de favoriser la connaissance et la maîtrise de ces coûts, l'ADEME a mis au point une méthode, COMPTACOUT®, ainsi que des outils dont la « Matrice des coûts » qui offrent un cadre standardisé pour les évaluer et les comparer à ceux d'autres territoires équivalents.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues de cette matrice. Elles sont **exprimées en Hors Taxes**. Pour les initiés, un ajustement des durées d'amortissement est appliqué afin de permettre une comparaison entre les territoires. C'est pour ces 2 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif. De plus, la redevance et les contributions des Communautés de communes n'y apparaissent pas.

	Déchets résiduels	Emballages	Biodéchets	Verre	Papiers	Déchèteries ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	TOTAL
Charges de structure	152 668 €	160 495 €	166 591 €	17 633 €	7 482 €	216 280 €	6 517 €	727 666 €
Communication	23 154 €	11 485 €	8 371 €	14 453 €	5 001 €	76 333 €	-	138 797 €
Prévention	5 004 €	2 482 €	8 993 €	3 124 €	1 081 €	54 716 €	-	75 400 €
Pré-collecte	311 046 €	210 390 €	355 835 €	11 055 €	9 420 €	-	-	897 746 €
Collecte	677 949 €	693 601 €	1 347 445 €	148 249 €	72 220 €	559 847 €	-	3 499 311 €
Transfert / Transport	118 111 €	144 199 €	-	32 521 €	-	509 789 €	-	804 620 €
Traitement	575 717 €	723 695 €	129 484 €	-	-	1 266 752 €	72 044 €	2 767 692 €
TOTAL DES CHARGES	1 863 649 €	1 946 347 €	2 016 719 €	227 035 €	95 204 €	2 683 717 €	78 561 €	8 335 515 €
TVA ACQUITTÉE	145 190 €	164 590 €	165 849 €	17 424 €	8 285 €	183 647 €	4 135 €	689 120 €
Vente de matériaux	-	209 574 €	4 443 € ⁽³⁾	101 908 €	96 736 €	125 351 € ⁽³⁾	-	538 012 €
Soutiens	45 813 €	952 823 €	-	39 880 €	85 774 €	118 668 €	-	1 242 958 €
Subventions	49 890 €	39 406 €	182 906 €	-	-	79 164 €	4 532 €	355 898 €
Autres	4 752 €	3 711 €	7 211 €	-	-	14 000 €	-	29 674 €
TOTAL DES PRODUITS	100 455 €	1 205 514 €	194 560 €	141 788 €	182 510 €	337 183 €	4 532 €	2 166 542 €

COÛT AIDÉ HT	1 763 194 €	740 832 €	1 822 158 €	85 247 €	- 87 305 €	2 346 534 €	74 029 €	6 744 689 €
COÛT AIDÉ TTC	1 908 383 €	905 422 €	1 988 008 €	102 672 €	- 79 020 €	2 530 181 €	78 164 €	7 433 810 €

CHARGES TOT. TTC/HAB	22,01 €	22,98 €	23,82 €	2,68 €	1,12 €	31,69 €	0,93 €	105,23 €
COÛT AIDÉ HT/HAB	20,82 €	8,75 €	21,52 €	1,01 €	- 1,03 €	27,71 €	0,87 €	79,65 €
COÛT AIDÉ TTC/HAB	22,54 €	10,69 €	23,48 €	1,21 €	- 0,93 €	29,88 €	0,92 €	87,79 €

⁽¹⁾ Dans la colonne « Déchèteries », sont associés les coûts de gestion des 2 plateformes d'apport de végétaux (situées au Petit-Fougeray et à Tresboeuf).

⁽²⁾ Les coûts exprimés dans la colonne « Autres » correspondent à la gestion de l'ancien centre d'enfouissement.

⁽³⁾ Intègre les ventes de compost.

Coûts de prise en charge des végétaux

77,70 € TTC
PAR TONNE
Coût aidé

16,30 € TTC
PAR REMORQUE
DE VÉGÉTAUX
Coût aidé

22,64 €
SUR LA
FACTURE DE LA
REDEVANCE



Coûts 2018

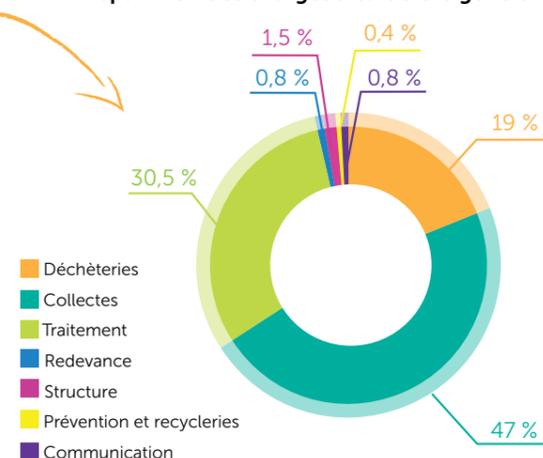
Les Indicateurs financiers

Détail des dépenses de fonctionnement

Types de dépenses	Coût (en euros TTC)	Évolution 2018/2019
011 - Charges à caractère général	7 382 853 €	+ 0,4 %
<i>dont structure</i>	1 116 066 €	- 6,4 %
<i>dont redevance</i>	5 708 1 €	- 43 %
<i>dont communication</i>	58 635 €	+ 54 %*
<i>dont prévention et recycleries</i>	25 155 €	+ 25 %
<i>dont déchèteries</i>	1 383 241 €	- 2,9 %
<i>dont collectes</i>	3 492 979 €	+ 2,4 %
<i>dont traitement</i>	2 254 156 €	+ 0,7 %
012 - Charges de personnel	1 080 477 €	+ 3,8 %
042 - Amortissements	396 911 €	+ 5 %
66 - Charges financières	43 489 €	- 18,9 %
67 - Charges exceptionnelles	40 096 €	+ 47,1 %
65 - Autres charges de gestion courante	52 865 €	- 3,9 %
TOTAL	8 996 691 €	+ 1 %

Avec + 1 % par rapport à 2018, les charges de fonctionnement courantes restent maîtrisées. Les charges à caractère général, qui représentent 75 % des dépenses, restent stables. Les dépenses de personnel semblent augmenter de 3,8 %. Cette augmentation est en réalité compensée par les recettes issues des remboursements de charges et d'assurance statutaire des agents. Les charges de personnel représentent donc 1 039 313 € en 2019 soit une augmentation de 2 %.

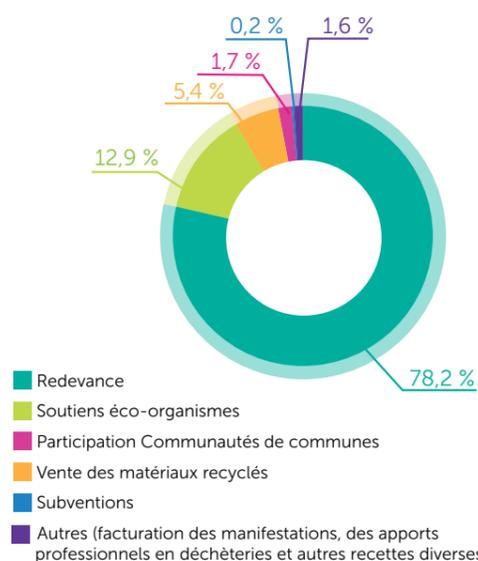
Répartition des charges à caractère général



Détail des recettes de fonctionnement

Types de recettes	Montant	Évolution 2018/2019
70 - Produit des services	8 100 890 €	+ 2,3 %
<i>dont redevance</i>	7 541 501 €	+ 4,2 %
<i>dont vente de matériaux</i>	520 709 €	- 21,4 %
<i>dont autres recettes (vente de compost par exemple)</i>	38 680 €	+ 80,6 %
74 - Soutiens, subventions, participations	1 425 006 €	- 22,2 %
<i>dont participation des Communautés de communes</i>	162 576 €	- 50 %
<i>dont soutiens Eco-organismes</i>	1 242 958 €	+ 13,8 %
<i>dont subventions</i>	19 472 €	- 76 %
013 - Atténuation de charges	41 164 €	+ 85,1 %
042 - Opérations d'ordre	31 886 €	-
75-76-77 - Autres produits	39 381 €	- 1,6 %
TOTAL	9 638 327 €	+ 1,6 %

Les recettes de fonctionnement augmentent en 2019 de 1,6 % et ce, principalement en raison de la hausse de la redevance qui représente dorénavant 78,2 % des produits. Alors que les soutiens des éco-organismes se maintiennent, les subventions et les participations diminuent fortement.



Dépenses d'investissement

Types de dépenses	Coût (en € TTC)
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	31 886 €
041 - Opérations patrimoniales	127 222 €
16 - Remboursement du capital des emprunts	322 424 €
Études, achats et travaux	237 754 €
<i>21 - Dont acquisitions d'équipements de collecte*</i>	186 392 €
<i>20 - Dont frais d'études</i>	12 994 €
<i>23 - Dont travaux sur les déchèteries et le quai de transfert</i>	38 368 €
TOTAL	719 286 €

Recettes d'investissement

Types de recettes	Montant
040 - Amortissements	396 912 €
10 - Dotation FCTVA	34 601 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	100 000 €
041 - Opérations patrimoniales	127 222 €
TOTAL	658 735 €

* En 2019, l'essentiel des acquisitions a concerné l'achat de bacs et de colonnes d'apport volontaire. Les deux principales recettes d'investissement sont le FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Liste des principales prestations en cours en 2019

Désignation	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Nom de l'entreprise	Montant réglé TTC en 2019	Date de fin de marché
Gestion des déchets résiduels et des collectes sélectives	Collecte des déchets (résiduels, emballages, biodéchets, verre et papiers)	Marché Public (MP) - 7 ans	COVED	3 224 262 €	31/03/2020
	Gestion et maintenance des bacs	MP - 3 ans	COVED	173 070 €	30/04/2020
	Tri et conditionnement des emballages	MP - 4 ans	NCI. ENV	796 097 €	31/12/2019
	Station de traitement des lixiviats	MP - 5 ans	VEOLIA EAU	66 308 €	31/12/2022
	Transport des OMr, emballages, végétaux et compost	MP - 4 ans	VEOLIA	342 003 €	30/09/2020
	Traitement des déchets résiduels	MP - 5 ans	VALOREIZH	632 258 €	30/09/2022
Fournitures de contenants	Fourniture de bacs pour la collecte des déchets résiduels et des emballages	MP - 1 an	CONTENUR	54 569 €	07/10/2019
	Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour les déchets résiduels et les emballages	MP - 1an	TEMACO	28 007 €	27/05/2020
	Fourniture de bacs biodéchets avec Lorient Agglo	MP - 3 ans	TEMACO	14 953 €	19/06/2021
	Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour le verre et les papiers	MP - 1 an	QUADRIA	24 642 €	07/07/2020
	Fourniture de sacs biodégradables (avec Lorient Agglo)	MP - 3 ans	JEMACO	69 920 €	19/06/2021
	Autocollants pour l'extension des consignes de tri	MP - 1 an	MIDO	36 975 €	07/03/2020
Gestion des déchèteries	Accueil des usagers de la recyclerie et de la déchèterie de Bain et de la plateforme végétaux du Petit-Fougeray	MP - 5 ans	MODE D'EMPLOIS	63 523 €	31/08/2020
	Transport et enfouissement des briques plâtrières	BdC	VEOLIA	86 827 €	-
	Location et enlèvement des bennes	MP - 5 ans	VEOLIA/LG	397 705 €	30/11/2020
	Traitement des encombrants, des incinérables et du plâtre	MP - 5 ans	VALOREIZH / VEOLIA	505 128 €	30/11/2020
	Enfouissement des gravats	MP - 5 ans	LAFARGE	24 834 €	30/11/2020
	Traitement des déchets dangereux (DDS)	MP - 5 ans	TRIADIS	142 532 €	30/11/2020
	Valorisation du bois	MP - 5 ans	PAPREC	51 833 €	30/11/2020
	Valorisation des cartons	MP - 5 ans	VEOLIA	18 045 €	30/11/2020
	Broyage et valorisation des végétaux	MP - 1 an	VEOLIA/ EVA	117 885 €	30/09/2020
	Fourniture d'électricité et d'énergie	MP - 3 ans	EDF SA	27 528 €	29/12/2019
Gestion du site de la lande de libourg	Criblage du compost	BdC	EVA	60 601 €	-
	Enfouissement des refus de criblage	BdC	SÉCHÉ	84 009 €	-
	AMO suivi des ICPE	MP - 3 ans	AXE	34 620 €	14/12/2020
Redevance	Location du logiciel de gestion de la redevance	MP - 4 ans	TRADIM	24 262 €	31/12/2021

La redevance

La **redevance incitative** est le mode de financement du service public de gestion des déchets choisi par les élus du Smictom. Elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2014. Elle consiste à intégrer une part variable dans la facturation à l'utilisateur. Le montant de la redevance est calculé en fonction du volume du bac gris mis en place et du nombre de fois où il est collecté (redevance à la levée).

La mise en oeuvre de la redevance incitative a largement contribué à l'obtention des performances de tri et de réduction des déchets du syndicat.

Modes de calcul



Particuliers

Part fixe

comprenant l'abonnement* et 12 levées du bac gris, en fonction du nombre de personnes dans le foyer (déterminant le volume du bac)



Part variable

correspondant au nombre de levées au delà de 12 du bac gris, multiplié par un coût à la levée (en fonction du volume du bac)

= Redevance annuelle

Professionnels et communes

Prix au litre

(en fonction de la fréquence de collecte choisie et du type de déchet collecté)



Volume des bacs mis en place.

= Redevance annuelle

« Progression des établissements vers une généralisation de la tarification incitative ». 15 millions d'habitants doivent être couverts en France en 2020.

Objectif LTE

Au Smictom, 100 % des ménages sont facturés selon la redevance incitative depuis 2014.

Pour les foyers en zone d'apport volontaire avec contrôle d'accès (résidences principales)

1 personne	2 à 4 personnes	5 personnes et +
Part fixe (abonnement + forfait ouvertures du tambour)	149,50 € (32 ouvertures)	192,50 € (93 ouvertures)
Part variable coût unitaire de l'ouverture du tambour supplémentaire au forfait	2,20 € par ouverture supplémentaire	

Une grille tarifaire spécifique pour les résidences secondaires utilisant les bornes d'apport volontaire est également proposée.

Pour les foyers équipés de bacs communs (certains collectifs)

1x	1x	1x	1x	1x	1x
Part fixe (coût unitaire par logement)	149,50 €				
Part variable (coût unitaire de la levée supplémentaire à 12)	6 €	6,50 €	7 €	7,50 €	11 €

Non Ménages

Professionnels, établissements publics, associations...

Tarifs de la collecte en porte-à-porte :

Type de déchets	Prix au litre pour une collecte 2 fois par semaine	Prix au litre pour une collecte 1 fois par semaine	Prix au litre pour une collecte 1 fois tous les 15 jours
Déchets résiduels	2,84 €	1,42 €	0,71 €
Emballages recyclables	Collecte non proposée	0,40 € (sous condition)	0,20 €
Biodéchets	0,52 €	0,26 €	Collecte non proposée

Tarifs pour les apports en déchèterie (depuis le 1^{er} juillet 2015) :

- gratuité pour les cartons, ferrailles, films plastiques, polystyrènes et bois
- 12 €/m³ pour les végétaux
- 24 €/m³ pour les incinérables (volumineux ou non)
- 15 €/m³ pour les gravats
- 14 €/m³ pour le plâtre

Tarifs 2019

Ménages

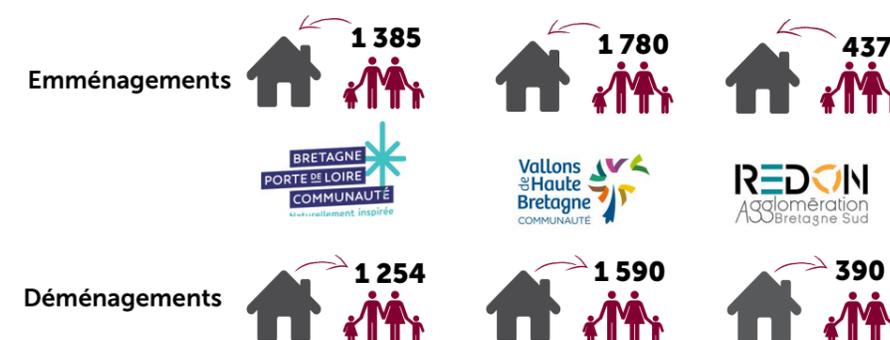
Pour les résidences principales équipées de bacs individuels

1 personne	2 à 3 personnes	4 personnes	5 à 7 personnes	8 personnes et +
Part fixe (abonnement aux services incluant 12 levées du bac gris)	149,50 €	192,50 €	214 €	235,50 €
Part variable : coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 12 levées	6 €	6,50 €	7 €	7,50 €
				8 €

Pour les résidences secondaires équipées de bacs individuels

1 personne	2 à 3 personnes	4 personnes	5 personnes	8 personnes et +
Part fixe (abonnement + 6 levées)	128 €	159,50 €	172 €	190,50 €
Part variable ⁽¹⁾ coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 6 levées	6 €	6,50 €	7 €	7,50 €
				8 €

Les mouvements d'utilisateurs sur le territoire



En 2019, **6 836** déclarations d'emménagements ou de déménagements ont généré autant de mises à jour de dossiers des usagers pour l'utilisation du service du Syndicat.

La redevance

La facturation

La facturation des usagers est réalisée en régie.

Pour les ménages, la facture comprend le montant de la part fixe de l'année N et le montant de la part variable de l'année N-1.

Depuis 2018, la facturation se fait en 5 temps :

- l'émission principale,
- 4 émissions complémentaires réalisés en cours d'année pour assurer une régularisation des situations (dégrèvements ou factures).

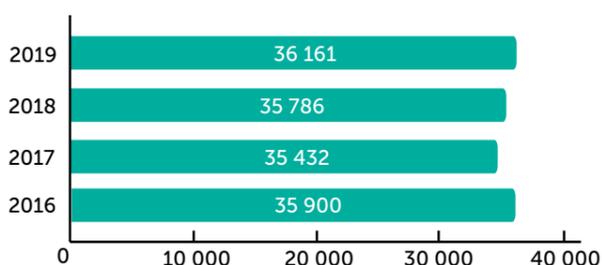
Émission principale

L'émission principale est réalisée au cours du 1^{er} trimestre de l'année.

	Vallons de haute Bretagne Communauté	Bretagne Porte de Loire Communauté	Redon Agglomération	Total des émissions
NOMBRE DE FACTURES	18 508	13 405	4 248	36 161
NOMBRE DE DÉGREVEMENTS	139	136	66	341
TOTAL	18 647	13 541	4 314	36 502

Parmi les 36 161 factures émises, 529 ont concerné la redevance des établissements publics du territoire et sont adressées par voie dématérialisée.

Évolution du nombre de factures émises



Types de paiement de la facture

Type de paiement choisi par l'utilisateur	Nombre de factures (Emission principale)
Par prélèvement automatique	8 513
Autres (chèque, TIP, en ligne...)	27 648
TOTAL	36 161

En 2019, 23,5 % des usagers ont choisi de payer leur facture par prélèvement automatique. C'est 5,5 % de plus que l'année précédente. Le prélèvement automatique s'effectue en 4 échéances : en mai, juillet, septembre et novembre.

Focus sur la facturation des communes

Depuis l'année 2018, la méthode de facturation des déchets produits par les établissements publics communaux (salles des fêtes, écoles, services techniques...) a évolué.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2017, un forfait de 178 € pour 500 habitants était encore appliqué.

Ce forfait était loin de couvrir le coût du service. Aujourd'hui, **ces tarifs sont identiques à ceux des entreprises privées.**

232 071 €
facturés aux communes

+ 12 959 €
Par rapport à 2018

Émissions complémentaires

	Vallons de haute Bretagne Communauté	Bretagne Porte de Loire Communauté	Redon Agglomération	Nombre de factures (Emissions complémentaires)
FACTURES	3220	2596	780	6596
DÉGREVEMENTS	1 143	1008	290	2441
TOTAL	4 363	3 604	1 070	9 037

4 émissions complémentaires de factures sont réalisées au cours de l'année. Elles correspondent aux mises à jours réalisées à l'aide du logiciel de suivi des redevables « ECOCITO ». Elles sont déclenchées suite à certaines réclamations, aux déclarations d'emménagements et de déménagements, ou encore suite aux évolutions de situation familiale qui impliquent un changement de volume de bac (naissance, départ de grands enfants par exemple). Le traitement de ces régularisations représente une part importante de la mission des agents du service redevance.

Recouvrement de la redevance

	Redevance 2017				Redevance 2018				Redevance 2019	
	Montant recouvré Situation au 20/05/19	Taux au 20/05/19	Montant recouvré Situation au 01/07/20	Taux au 01/07/20	Montant recouvré Situation au 20/05/19	Taux au 20/05/19	Montant recouvré Situation au 01/07/20	Taux au 01/07/20	Montant recouvré Situation au 01/07/20	Taux au 01/07/20
VHBC	3 156 975 €	97 %	3 247 635 €	98,4 %	3 680 212 €	96 %	3 826 237 €	98,2 %	4 129 431 €	96,7 %
BPLC	<i>non communiqué</i>	-	2 411 978 €	98,9 %	<i>non communiqué</i>	-	2 782 349 €	98,4 %	3 000 659 €	96,7 %
Redon Agglo.	703 896 €	97,8 %	703 896 €	97,8 %	765 331 €	95 %	831 660 €	97,3 %	902 120 €	96,1 %

Données issues des trésoreries et des Communautés de communes.

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage des créances qui seront perçues (factures réellement réglées par les usagers). Un an et demi après l'envoi de la facture 2019, le taux atteint déjà 96,7 % (pour VHBC et BPLC).

Plus on avance dans le temps, plus le taux augmente. Ainsi le taux de recouvrement de la redevance 2018 a pris + 2,2 % en une année pour VHBC en 2018 par exemple.

Enquêtes

Des enquêtes sont réalisées sur le terrain et permettent la mise à jour des données du fichier de redevables. Ces enquêtes servent à :

- vérifier des références de bacs n'ayant pas pu être collectés,
- vérifier des données liées à l'utilisateur et leur cohérence avec la situation identifiée sur le terrain,
- identifier la raison de l'utilisation d'un bac de collecte au niveau d'un logement vacant (souvent il s'agit d'utilisateurs non déclarés).

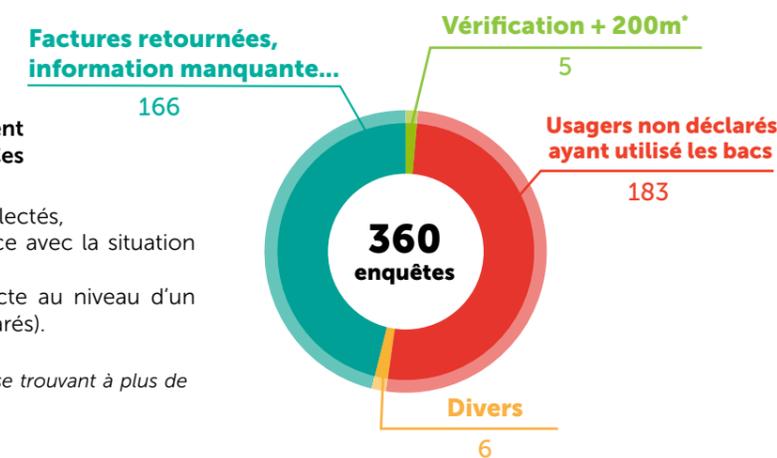
* Vérification pour l'application du tarif dédié aux habitations se trouvant à plus de 200 mètres du point de collecte.

Réclamations des usagers

Réclamations enregistrées et traitées en 2019 (courriers, mails et appels téléphoniques)	Nombre
Réclamations concernant la facture	510
<i>dont réclamations concernant une facture suite à un départ</i>	323
<i>dont demande de révision de la facture suite à un changement de situation ou au constat d'une erreur sur le compte de l'utilisateur</i>	162
<i>dont demande de réduction de la facture à cause de problèmes financiers</i>	25
Contestations sur la redevance (prix du service par rapport à son utilisation, augmentation des tarifs...)	367
Contestations sur le service collectes	32
Réclamations sur une anomalie de collecte individuelle (bac non collecté, bac cassé...)	740
TOTAL	1 649

Les réclamations présentées correspondent aux démarches faites par les usagers reçues par courrier, par mail et par téléphone.

- La majorité des 510 réclamations concernant la facture sont liées aux départs d'utilisateurs en dehors du territoire (323).
- Les contestations sur la redevance représentent des réclamations telles que l'augmentation des prix ou le montant de la facture par rapport à l'utilisation qui est faite du service. **Elles représentent une faible proportion par rapport à l'ensemble des utilisateurs du service (1 %). Sur les 367 usagers, 98 ont formalisé leur réclamation par courrier.**
- Les 740 anomalies de collectes sont traitées par les agents du service redevance en lien avec le responsable du service collecte et le prestataire Coved. Ce sont des demandes individuelles et ponctuelles, essentiellement pour un défaut de collecte.



ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

ASAP : Avis de Somme À Payer.

Biodéchets : Portion fermentescible des déchets résiduels. Par souci de simplicité, au Smictom des Pays de Vilaine, ce terme désigne les déchets organiques de cuisine (épluchures, marc de café...), les restes de repas ainsi que certains végétaux des ménages présents dans la poubelle comme les fleurs fanées.

CITEO : Nouvel organisme né du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio ayant pour vocation de réduire l'impact environnemental des filières de gestion des emballages et des papiers.

Coûts aidés hors taxe : Dans la méthode ComptaCoût®, les coûts sont présentés hors TVA. Pour définir les « coûts aidés », on déduit de la somme des charges, les recettes industrielles, les soutiens des éco-organismes et les aides diverses. Ces coûts représentent le reste à charge qui doit être supporté par la redevance.

Compost Plus : Réseau national de collectivités pour promouvoir la collecte séparée et la valorisation des biodéchets, auquel adhère le SMICTOM.

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (il s'agit des déchets médicaux comme les seringues par exemple).

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (correspond aux DDM, Déchets Dangereux des Ménages). Peintures, solvants, produits phytosanitaires font partie de cette catégorie de déchets.

DEA : Déchets d'Équipements et d'Ameublement, il s'agit du mobilier (matelas, salons de jardin, divers meubles).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (réfrigérateurs, appareils électroménagers, téléviseurs, téléphones...).

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ensemble des déchets collectés et traités).

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Terme comptable.

ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement. Exploitation industrielle ou agricole susceptible d'impacter le milieu environnant. Ces installations nécessitent une surveillance accentuée et sont régulièrement contrôlées par les services de l'Etat (DREAL).

ISDI : Installation de Stockage pour Déchets Inertes (site d'enfouissement de matériaux inertes comme les gravats).

ISDND : Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux.

LEADER : programme de financement Européen pour assurer une Liaison Entre Action de Développement et Économie Rurale.

LTE ou LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Adoptée en août 2015, elle porte sur l'Économie circulaire, sur un modèle énergétique durable et sur les déchets. Elle donne un cadre réglementaire à toute une série d'objectifs que les collectivités doivent viser.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées (déchets résiduels + emballages recyclables + verre + papiers), c'est à dire les déchets collectés hors déchèteries.

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles. Elles correspondent à ce que l'on appelle les déchets résiduels collectés dans les bacs à couvercle gris.

Refus de tri : déchets non recyclables déposés dans les bacs de collecte sélective. Il s'agit des erreurs de tri.

RI : Redevance Incitative.

TER : Territoire Économe en Ressources.



Smictom des Pays de Vilaine

Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir – 35 550 PIPRIAC

Tél. : 02 99 57 02 50

Mail : accueil@smictom-paysdevilaine.fr

www.smictom-paysdevilaine.fr

